



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
25 novembre 2020  
Français  
Original : anglais

---

### Lettre datée du 25 novembre 2020, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Groupe d'experts sur le Soudan du Sud créé en application de la résolution 2206 (2015) du Conseil de sécurité

Les membres du Groupe d'experts, dont le mandat a été prorogé conformément à la résolution 2521 (2020) du Conseil de sécurité, ont l'honneur de transmettre ci-joint leur rapport d'activité, soumis en application du paragraphe 18 de la résolution.

Ce rapport a été adressé le 6 novembre 2020 au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2206 (2015), qui l'a examiné le 20 novembre.

Le Groupe d'experts vous serait reconnaissant de bien vouloir porter le texte de la présente lettre et du rapport d'activité à l'attention des membres du Conseil de sécurité et de le faire publier comme document du Conseil.

Le Coordonnateur du Groupe d'experts  
sur le Soudan du Sud  
(Signé) Emilio **Manfredi**

(Signé) Laura **Bernal**  
Experte

(Signé) Mark **Ferullo**  
Expert

(Signé) Andrei **Kolmakov**  
Expert

(Signé) Valerie **Yankey-Wayne**  
Experte



## Rapport d'activité du Groupe d'experts sur le Soudan du Sud présenté en application de la résolution 2521 (2020)

### Résumé

Depuis la formation du Gouvernement provisoire d'union nationale revitalisé en février 2020, la mise en œuvre de l'Accord revitalisé sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud signé en septembre 2018 est pratiquement au point mort, les signataires n'ayant pas respecté les délais fixés dans l'accord de paix et étant revenus sur certains aspects des dispositions politiques et économiques et des dispositions relatives à la sécurité qui y figurent. Les mesures visant à établir les responsabilités – notamment la création d'un tribunal mixte pour le Soudan du Sud – n'ont pas été mises en œuvre, et les Forces sud-soudanaises de défense du peuple et l'Armée populaire de libération du Soudan dans l'opposition (APLS dans l'opposition) ont continué de commettre des violations graves des droits humains contre la population civile.

L'élan politique qui avait facilité le retour à Djouba, à la faveur d'une médiation régionale, du Premier Vice-Président et chef du Mouvement/Armée populaire de libération du Soudan dans l'opposition (M/APLS dans l'opposition), Riek Machar Teny, s'est affaibli, le Président, Salva Kiir Mayardit, ayant exclu l'opposition de toute prise de décision au sein du Gouvernement. M. Kiir s'est tourné vers le Ministre des affaires présidentielles, Nhial Deng Nhial, qui appartient à sa coalition, pour contrer l'influence exercée par le Directeur général du Bureau de la sécurité intérieure du Service national de sécurité, le général de corps d'armée Akol Koor Kuc, sur les questions de sécurité. En conséquence, M. Nhial a invité le général en exil Paul Malong Awan Anei, qui fait l'objet de sanctions, à rejoindre le Gouvernement.

Les différends en matière de politique et de sécurité au sein de la coalition du Président, Salva Kiir, ont alimenté des conflits qui ont fait des morts parmi les civils et entraîné des déplacements à Jongleï et dans la Zone administrative du Grand Pibor. Des factions rivales au Gouvernement ont fourni à diverses milices ethniques des armes provenant de stocks gouvernementaux. De mai à août, huit intervenants humanitaires ont été tués, des installations humanitaires ont été pillées et détruites, et des milliers de civils ont été déplacés tandis que l'État de Jongleï et la Zone administrative du Grand Pibor connaissaient des inondations de grande ampleur.

À Ouarrap, durant une campagne de désarmement à caractère politique menée par les Forces sud-soudanaises de défense du peuple, des troupes commandées par le général de corps d'armée Rin Tuony Mabor Deng ont tué 85 civils et fait des milliers de déplacés. Les commandants ont temporairement bloqué l'accès des organisations humanitaires qui tentaient d'apporter une aide aux civils blessés. Tout au long de 2020, le Groupe d'experts a constaté que les Forces sud-soudanaises de défense du peuple et le Service national de sécurité avaient régulièrement empêché la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud et les observateurs de la paix d'accéder aux zones de conflit.

Les Forces sud-soudanaises de défense du peuple et l'APLS dans l'opposition ont toutes deux violé l'Accord sur la cessation des hostilités, la protection des civils et l'accès humanitaire. Comme suite à une offensive menée conjointement par les deux formations en Équatoria-Central contre le Front de salut national, groupe non signataire, celui-ci a dispersé ses forces et multiplié ses attaques de type guérilla contre les forces gouvernementales. Le conflit en cours éloigne les perspectives d'un accord à long terme entre le Gouvernement et les parties non signataires, qui se sont

rencontrés à Rome en octobre 2020 dans le cadre d'une médiation assurée par la Communauté de Sant'Egidio.

Les revenus dont dispose le Gouvernement pour mettre en œuvre l'accord de paix ont diminué. Bien que le Soudan du Sud ait produit environ 165 000 barils de pétrole par jour, le Gouvernement peut vendre moins de 15 % de sa production, alors que le pétrole constitue la principale source de revenus du pays. En conséquence, les autorités, qui anticipent un déficit budgétaire de plus de 700 millions de dollars, se tournent de plus en plus vers des prêts et des contrats adossés à des ressources naturelles. À titre d'exemple, à l'issue d'un appel d'offres non concurrentiel, le Gouvernement a signé un contrat garanti par le pétrole avec la société ARC Resources Corporation Ltd. dans le cadre d'un projet de construction routière.

On constate un manque de transparence et de contrôle dans la façon dont le Soudan du Sud collecte et utilise les recettes pétrolières et non pétrolières. Les mesures prises en 2019 pour améliorer la collecte des recettes non pétrolières ont été contrecarrées sous la direction intérimaire d'Erjok Bullen, un responsable du Service national de sécurité, qui a cessé de publier le rapport mensuel sur le recouvrement des impôts et a enfreint les protocoles mis en place par le Gouvernement sur le transfert des recettes collectées.

L'accord de paix n'étant toujours pas appliqué, les chaînes de commandement des groupes armés se sont fragmentées et certaines unités se sont préparées à reprendre les combats. Depuis février, certains commandants de l'APLS dans l'opposition et leurs soldats ont fait défection pour se rallier aux Forces sud-soudanaises de défense du peuple, ce qui a provoqué des conflits en Équatoria-Central et dans le Haut-Nil.

Mécontents de l'évolution du processus de paix, certains commandants de l'APLS dans l'opposition, notamment le premier général de corps d'armée Simon Gatwech Dual, qui fait l'objet de sanctions (SSi.002), ont menacé de rompre avec les dirigeants du M/APLS dans l'opposition. Les Forces sud-soudanaises de défense du peuple ont déployé des troupes supplémentaires en Équatoria-Central et en Équatoria-Occidental pour relancer l'offensive contre le Front de salut national et déloger les forces fidèles à M. Machar, et le général de brigade Moses Lokujo Gabriel, transfuge de l'APLS dans l'opposition, a dirigé une campagne contre ses anciennes unités. Le général de corps d'armée Kuc s'est également préparé à acquérir de nouvelles armes et à former les forces qui se trouvent sous son contrôle.

## Table des matières

	<i>Page</i>
Abréviations . . . . .	6
I. Généralités . . . . .	7
A. Mandat et déplacements . . . . .	7
B. Méthode . . . . .	7
C. Coopération avec les États Membres, les organisations internationales et les autres parties prenantes . . . . .	8
II. Non-application de l'accord de paix . . . . .	8
A. Formation inachevée du Gouvernement de transition . . . . .	9
B. Propagation de la violence et recul sur la question des dispositions de sécurité . . . . .	9
C. Non-respect des droits des victimes et non-application des mesures de responsabilité . . . . .	10
D. Risques pour les civils résultant des restrictions imposées en matière d'accès humanitaire . . . . .	11
E. Absence de réformes de la gouvernance financière . . . . .	11
III. Incidence des différends politiques sur les conflits et la violence contre les civils . . . . .	12
A. Les Forces sud-soudanaises de défense du peuple et le Service national de sécurité approvisionnent les milices en armes provenant de stocks gouvernementaux . . . . .	12
B. Atteintes aux droits humains et intervenants humanitaires tués à Jongleï et dans la Zone administrative du Grand Pibor . . . . .	14
C. Violences contre des civils durant la campagne de désarmement menée à Ouarrap . . . . .	14
IV. Incidences de la non-application de l'accord de paix sur la cohésion de l'opposition et les pourparlers de paix . . . . .	16
A. Violences liées aux défections militaires du Mouvement/Armée populaire de libération du Soudan dans l'opposition . . . . .	16
B. Progression lente des pourparlers de Rome après la scission de l'opposition . . . . .	17
C. Élargissement de l'offensive menée contre le Front de salut national en Équatoria-Central . . . . .	17
D. Contrôle des sites miniers de l'Équatoria-Central et de l'Équatoria-Oriental . . . . .	18
V. Incidences de la non-application de l'accord de paix sur la gouvernance financière . . . . .	19
A. Augmentation du nombre de prêts adossés à des ressources naturelles . . . . .	19
B. Manque de transparence et de contrôle en matière de construction routière . . . . .	20
C. Non-respect des règles de transparence financière applicables au recouvrement des recettes non pétrolières . . . . .	21
D. Taxation illicite des activités d'exploitation forestière par les Forces sud-soudanaises de défense du peuple en Équatoria-Central . . . . .	23

---

VI. Conclusion .....	23
A. Rupture de la chaîne de commandement des groupes armés .....	24
B. Offensive menée par les Forces sud-soudanaises de défense du peuple en Équatoria-Central et en Équatoria-Occidental .....	24
C. Acquisition de nouvelles armes et entraînement militaire par le Service national de sécurité .....	25
Annexes* .....	26

---

\* Les annexes sont distribuées uniquement dans la langue de l'original et n'ont pas été revues par les services d'édition.

## **Abréviations**

APLS dans l'opposition	Armée populaire de libération du Soudan dans l'opposition
IGAD	Autorité intergouvernementale pour le développement
M/APLS dans l'opposition	Mouvement/Armée populaire de libération du Soudan dans l'opposition
MINUSS	Mission des Nations Unies au Soudan du Sud
MPLS	Mouvement populaire de libération du Soudan
MPLS dans l'opposition	Mouvement populaire de libération du Soudan dans l'opposition

## I. Généralités

### A. Mandat et déplacements

1. Par sa résolution [2206 \(2015\)](#), le Conseil de sécurité a imposé un régime de sanctions visant des personnes et des entités qui participent au conflit au Soudan du Sud et créé un comité des sanctions (Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution [2206 \(2015\)](#) concernant le Soudan du Sud). Le 1<sup>er</sup> juillet 2015, le Comité a désigné six personnes devant faire l'objet de sanctions ciblées. En adoptant sa résolution [2428 \(2018\)](#), le Conseil a imposé un embargo sur les armes sur le territoire sud-soudanais et ajouté deux personnes à la liste des personnes désignées. Le 29 mai 2020, avec l'adoption de sa résolution [2521 \(2020\)](#), le Conseil a renouvelé le régime de sanctions jusqu'au 30 mai 2021.

2. Par sa résolution [2521 \(2020\)](#), le Conseil de sécurité a prorogé jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 2021 le mandat qu'il a confié au Groupe d'experts sur le Soudan du Sud afin que celui-ci puisse fournir au Comité des informations et des analyses qui l'aideraient dans ses travaux, notamment pour ce qui est de désigner des personnes ou entités qui se livreraient aux activités décrites aux paragraphes 15 et 16 de sa résolution [2521 \(2020\)](#).

3. Le 2 juillet 2020, après avoir consulté le Comité, le Secrétaire général a nommé les cinq membres du Groupe d'experts ([S/2020/647](#)).

4. Du fait de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), le Groupe d'experts n'a pas pu effectuer de déplacements, à l'exception d'une mission menée à Rome, où il a assisté en tant qu'observateur à la troisième série de pourparlers de paix tenus par l'entremise de la Communauté de Sant'Egidio.

### B. Méthode

5. Le présent rapport a été établi sur la base des recherches approfondies menées par le Groupe d'experts, qui a conduit des centaines d'entretiens pour recueillir une masse de renseignements crédibles auprès d'un large éventail de sources. Sauf indication contraire, tous les entretiens ont été menés à distance pendant la période considérée. Le Groupe d'experts a examiné les documents mis à sa disposition par des personnes, des entités commerciales et des sources confidentielles.

6. Le Groupe d'experts a respecté les normes méthodologiques recommandées par le Groupe de travail informel du Conseil de sécurité sur les questions générales relatives aux sanctions dans son rapport de décembre 2006 ([S/2006/997](#)). Il a corroboré les informations figurant dans le présent rapport au moyen de sources multiples et indépendantes afin de respecter le critère de preuve exigé. Les recommandations formulées par le Groupe d'experts figurent en gras dans le corps du rapport ainsi qu'à l'annexe XIX.

7. Le Groupe d'experts a mené ses travaux dans la plus grande transparence et a été soucieux de respecter la confidentialité et la sécurité de ses sources, si nécessaire. Une source, un document ou un lieu est dit « confidentiel » lorsque sa divulgation pourrait mettre la source en danger ou compromettre les enquêtes en cours du Groupe d'experts.

## C. Coopération avec les États Membres, les organisations internationales et les autres parties prenantes

8. Bien qu'il mène ses travaux indépendamment des organismes et institutions des Nations Unies, le Groupe d'experts tient à remercier les membres du personnel de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) et du Secrétariat de l'appui qu'ils lui ont fourni.

9. Au paragraphe 17 de sa résolution [2521 \(2020\)](#), le Conseil de sécurité a souligné qu'il importait que le Groupe d'experts tienne des consultations avec les États Membres concernés et les organisations internationales, régionales et sous-régionales. N'ayant pas été en mesure de se déplacer en raison de la pandémie de COVID-19, le Groupe d'experts a adressé au Gouvernement sud-soudanais et aux États Membres de la région plusieurs demandes tendant à ce que soient organisées des réunions à distance. Toutefois, il n'a pu se réunir à distance qu'avec les missions permanentes auprès de l'Organisation des Nations Unies.

10. Le Groupe d'experts a également adressé une lettre officielle au Gouvernement sud-soudanais pour demander que lui soient communiquées des informations détaillées, mais n'a reçu aucune réponse. Il a également adressé six lettres aux États Membres de la région et à l'Union africaine sans obtenir de réponse concrète.

11. Le Groupe d'experts n'a reçu aucune réponse des États Membres au sujet des enquêtes relatives aux mesures de gel des avoirs et d'interdiction de voyager visant des personnes désignées. Afin d'assurer l'application stricte de l'embargo sur les armes, le Conseil de sécurité a demandé à tous les États Membres, en particulier aux États voisins du Soudan du Sud, de faire inspecter sur leur territoire tous les chargements à destination du pays, conformément au paragraphe 8 de la résolution [2521 \(2020\)](#). Le Conseil a également enjoint à tout État Membre effectuant une inspection de présenter un rapport au Comité des sanctions, conformément au paragraphe 10 de la résolution susmentionnée. Le Groupe d'experts a demandé aux États Membres voisins du Soudan du Sud de lui communiquer des informations détaillées sur les inspections mais n'a obtenu aucune réponse. De même, aucun État Membre de la région n'a présenté de rapport d'inspection au Comité.

## II. Non-application de l'accord de paix

12. Depuis l'ouverture de la période de transition, en février 2020, la mise en œuvre de l'Accord revitalisé sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud est pratiquement au point mort<sup>1</sup>. Comme l'a indiqué le Groupe d'experts dans son rapport final publié en avril 2020 (voir [S/2020/342](#)), des compromis de haut niveau et une médiation régionale ont permis de franchir une étape politique importante en ouvrant la voie à la formation du Gouvernement provisoire d'union nationale revitalisé. Toutefois, on assiste depuis lors à une stagnation, voire à un recul, de la mise en œuvre d'initiatives concrètes visant à appliquer l'accord. Le Groupe d'experts note que, depuis des mois, aucune mesure n'est prise pour achever la formation du Gouvernement de transition, faire avancer la mise en œuvre des dispositions de

<sup>1</sup> Entretiens avec des responsables du Gouvernement, le Mouvement/Armée populaire de libération du Soudan dans l'opposition (M/APLS dans l'opposition), les Forces sud-soudanaises de défense du peuple, le Mécanisme de vérification et de surveillance du cessez-le-feu et du suivi de l'application des dispositions transitoires de sécurité, la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) et des sources confidentielles.

sécurité conjointes, mettre en place des dispositifs visant à établir les responsabilités, améliorer l'accès humanitaire et mener des réformes économiques<sup>2</sup>.

## A. Formation inachevée du Gouvernement de transition

13. Dans le discours qu'il a prononcé le 8 juillet 2020 à l'occasion de la Journée de l'indépendance, le Président, Salva Kiir Mayardit, a reconnu que « la mise en œuvre de la paix demeurerait terriblement lente et était loin de répondre aux attentes »<sup>3</sup>. Bien que des responsables du Gouvernement aient attribué cette stagnation à la propagation de la maladie à coronavirus 2019 (COVID-19), de multiples sources au sein du Gouvernement, notamment des ministres et des assistants proches du Président, ont indiqué au Groupe d'experts qu'elle était due à des désaccords politiques.

14. À la fin d'octobre 2020, l'Assemblée législative nationale provisoire n'avait pas encore été reconstituée, malgré les appels lancés en ce sens par l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) en juillet 2020 (voir annexe I). Par conséquent, les dispositions de l'accord de paix n'ont pas été intégrées dans la Constitution de transition. Par ailleurs, l'espace politique et civique demeure restreint<sup>4</sup>.

15. La formation des gouvernements des États et des collectivités locales demeure elle aussi incomplète. Le poste de gouverneur du Haut-Nil est notamment demeuré vacant, le Président ayant refusé de nommer le candidat choisi par le Mouvement/Armée populaire de libération du Soudan dans l'opposition (M/APLS dans l'opposition), le général Johnson Olony. À la fin d'octobre 2020, les débats sur la question étaient au point mort<sup>5</sup>.

## B. Propagation de la violence et recul sur la question des dispositions de sécurité

16. La formation, l'entraînement et le redéploiement des forces unifiées nécessaires, prévus au chapitre 2 de l'accord de paix, n'ont pas progressé (voir S/2020/342). Nombre de responsables participant aux dispositions de sécurité ont signalé que beaucoup de soldats avaient abandonné les zones de cantonnement et les centres de formation. Faute de moyens, certains soldats sont morts de faim ou de maladie sur ces sites. En outre, des sources confidentielles dans les Forces sud-soudanaises de défense du peuple et de l'APLS dans l'opposition – qui constituent le pilier des forces unifiées nécessaires – ont indiqué que, depuis mars, les structures de commandement et de contrôle des forces armées s'étaient progressivement désagrégées<sup>6</sup>.

<sup>2</sup> Entretiens avec la Commission mixte de suivi et d'évaluation reconstituée, des représentants de la société civile et des diplomates étrangers.

<sup>3</sup> Voir South Sudan Broadcasting Corporation, discours prononcé le 8 juillet 2020 par le Président de la République du Soudan du Sud, Salva Kiir Mayardit, à l'occasion de la Journée de l'indépendance, disponible à l'adresse suivante : [www.facebook.com/watch/?ref=search&v=912014269268324&external\\_log\\_id=255b182b-478b-4398-bb0c-a8ccca9bc66a&q=President%20Kiir%20looks%20on%20nationwide%20disarmament](https://www.facebook.com/watch/?ref=search&v=912014269268324&external_log_id=255b182b-478b-4398-bb0c-a8ccca9bc66a&q=President%20Kiir%20looks%20on%20nationwide%20disarmament).

<sup>4</sup> Entretiens avec des représentants de la société civile, des journalistes et des sources confidentielles.

<sup>5</sup> Entretiens avec des responsables du Gouvernement, le M/APLS dans l'opposition, des anciens, l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), des responsables de l'Union africaine et des sources confidentielles.

<sup>6</sup> Entretiens avec les Forces sud-soudanaises de défense du peuple, l'Armée populaire de libération du Soudan dans l'opposition (APLS dans l'opposition), la MINUSS et des sources confidentielles.

17. Depuis la signature de l'accord de paix, les Forces sud-soudanaises de défense du peuple et l'APLS dans l'opposition ont violé l'accord de cessation des hostilités signé en décembre 2017<sup>7</sup>. Au cours de la même période, la violence a fortement augmenté dans les États de Jongleï, des Lacs, de l'Unité, de Ouarrap, du Bahr el-Ghazal occidental et de l'Équatoria occidentale, oriental et central, ainsi que dans la Zone administrative du Grand Pibor<sup>8</sup>.

### C. Non-respect des droits des victimes et non-application des mesures de responsabilité

18. Les dernières mesures visibles visant à établir les responsabilités ont été mises en œuvre il y a plus de trois ans, avant la signature de l'actuel accord de paix. À l'époque, l'Union africaine avait tenu deux consultations avec le Ministère sud-soudanais de la justice et des affaires constitutionnelles, qui avaient abouti à l'élaboration d'un projet de statut pour le tribunal mixte pour le Soudan du Sud et à l'établissement d'un projet de mémorandum d'accord entre l'Union et le Soudan du Sud. Le Conseil des ministres du Soudan du Sud aurait approuvé ces documents en décembre 2017, mais ceux-ci n'ont pas été rendus publics<sup>9</sup>. Le Groupe d'experts a été informé par plusieurs organisations de la société civile que le Gouvernement avait ajourné l'application des dispositions du chapitre 5, notamment celles relatives au tribunal mixte.

19. En juillet 2020, un tribunal militaire du comté de Yei (Équatoria-Central) a jugé 40 soldats des Forces sud-soudanaises de défense du peuple accusés d'avoir commis des violations des droits humains. Cette procédure a abouti à la condamnation de 25 d'entre eux en septembre. Le Groupe d'experts note toutefois que les dispositions du chapitre 5 relatives à la vérité et à la réconciliation n'ont pas été respectées lors de la formation du tribunal et que les procédures n'étaient pas conformes aux normes internationales relatives aux droits humains, les procureurs n'ayant pas enquêté sur la responsabilité de la hiérarchie dans les actes commis par les soldats<sup>10</sup>.

20. Ailleurs à Jongleï et dans la Zone administrative du Grand Pibor, ainsi qu'à Ouarrap et en Équatoria-Central, des membres des Forces sud-soudanaises de défense du peuple et de l'APLS dans l'opposition ont commis en toute impunité de graves violations des droits humains (voir par. 36, 41, 42, 43 et 48). Le Groupe d'experts a adressé des lettres au Gouvernement et à l'Union africaine en vue d'obtenir des informations sur les mesures prises pour appliquer les dispositions du chapitre 5, notamment celles relatives au tribunal mixte. Ces lettres sont restées sans réponse.

**21. Prenant note de l'importance que revêt la demande formulée par le Conseil de sécurité au paragraphe 42 de sa résolution 2514 (2020), d'être informé des progrès accomplis dans la mise en place du tribunal mixte pour le Soudan du Sud, le Groupe d'experts recommande que le Comité demande au Gouvernement**

<sup>7</sup> « Accord sur la cessation des hostilités, la protection des civils et l'accès humanitaire », tel que mentionné dans la résolution 2418 (2018) du Conseil de sécurité.

<sup>8</sup> Entretiens avec les Forces sud-soudanaises de défense du peuple, l'APLS dans l'opposition, le Service national de sécurité, le Front de salut national, des représentants de la société civile et des sources confidentielles.

<sup>9</sup> Les parties à l'accord de paix revitalisé de 2018 ont réaffirmé leur engagement en faveur du dispositif de justice transitionnelle adopté dans l'accord de 2015. Union africaine, « African Union Commission and the Republic of South Sudan successfully conclude Working Session on the Draft Legal Instruments of the Hybrid Court for South Sudan », communiqué de presse, 14 août 2017, disponible à l'adresse suivante : <https://au.int/en/pressreleases/20170814/african-union-commission-and-republic-south-sudan-successfully-conclude>.

<sup>10</sup> Sources confidentielles présentes tout au long de la procédure judiciaire.

et à l'Union africaine de confirmer la signature du mémorandum d'accord et de publier le statut du tribunal mixte ainsi qu'un plan d'action détaillé aux fins de l'application de l'article 5.3 de l'accord de paix. Ce plan d'action devrait comporter, au minimum, des informations détaillées sur l'emplacement du tribunal, les procédures de nomination des juges et le calendrier de mise en œuvre.

#### **D. Risques pour les civils résultant des restrictions imposées en matière d'accès humanitaire**

22. La persistance du conflit a entraîné une aggravation de la situation humanitaire. En septembre 2020, selon les données du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, les civils qui avaient besoin d'une aide humanitaire et étaient en situation d'insécurité alimentaire étaient plus nombreux qu'en septembre 2019.

23. Le Groupe d'experts note qu'en vertu des chapitres 2 et 3 de l'accord de paix, les signataires se sont engagés à respecter l'accord de cessation des hostilités et à instaurer « un environnement politique, administratif, opérationnel et juridique propice à la fourniture d'une aide et d'une protection humanitaires »<sup>11</sup>. Or, depuis sa formation, le Gouvernement n'a pas créé un climat propice à l'acheminement d'une aide humanitaire, du fait des conflits à Jongleï, dans la Zone administrative du Grand Pibor et en Équatoria occidentale, central et oriental (voir annexes II et IV)<sup>12</sup>.

#### **E. Absence de réformes de la gouvernance financière**

24. Les réformes économiques et financières mentionnées au chapitre 4 de l'accord de paix n'ont pas été mises en œuvre. Dans un contexte de récession économique provoquée par la pandémie de COVID-19, les initiatives en matière de transparence prévues dans l'accord de paix, que le Ministère du pétrole a lancées en 2019, sont au point mort (voir S/2019/301 et S/2020/342).

25. À la fin d'octobre 2020, soit trois mois après le début de l'exercice 2020/21, le Ministère des finances et de la planification n'avait pas encore publié de budget approuvé détaillant les ressources qu'il prévoyait d'allouer à la mise en œuvre de la paix. Les dépenses publiques n'ont fait l'objet d'aucun contrôle, et le Groupe d'experts a été informé par les ministres du Gouvernement nommés par l'opposition qu'eux-mêmes n'avaient pas toujours accès aux budgets de leurs propres ministères.

26. Afin d'accélérer les réformes techniques, le Ministère des finances et de la planification et les donateurs internationaux ont formé un comité de contrôle de la gestion des finances publiques. Ce Comité a présenté des réformes urgentes destinées à améliorer rapidement la gouvernance financière, notamment par la révision des contrats adossés aux recettes pétrolières. Ces réformes, qui sont menées en dehors du cadre de l'accord de paix, demeurent toutefois incomplètes<sup>13</sup>.

<sup>11</sup> Chapitre 3, article 3.1.1.

<sup>12</sup> Entretiens avec des intervenants humanitaires. Voir également Bureau de la coordination des affaires humanitaires, bilans humanitaires, septembre 2019 et septembre 2020, disponibles aux adresses suivantes : [https://www.humanitarianresponse.info/sites/www.humanitarianresponse.info/files/documents/files/ss\\_20191017\\_humanitarian\\_snapshot\\_september.pdf](https://www.humanitarianresponse.info/sites/www.humanitarianresponse.info/files/documents/files/ss_20191017_humanitarian_snapshot_september.pdf) et [https://www.humanitarianresponse.info/sites/www.humanitarianresponse.info/files/documents/files/south\\_sudan\\_humanitarian\\_snapshot\\_september.pdf](https://www.humanitarianresponse.info/sites/www.humanitarianresponse.info/files/documents/files/south_sudan_humanitarian_snapshot_september.pdf).

<sup>13</sup> Documents du Ministère des finances et de la planification et entretiens avec des diplomates étrangers et des représentants de la société civile.

### III. Incidence des différends politiques sur les conflits et la violence contre les civils

27. Depuis février 2020, les fractures politiques dans les groupes signataires de l'accord de paix et entre eux ont donné lieu à de nouveaux conflits<sup>14</sup>. Les divisions au sein du Mouvement populaire de libération du Soudan (MPLS), dirigé par le Président, Salva Kiir, et du M/APLS dans l'opposition, mené par le Premier Vice-Président, Riek Machar Teny – les deux principaux signataires de l'accord – ont mis en péril la cohésion entre les parties et l'engagement de celles-ci en faveur de l'accord de paix (voir [S/2020/342](#)).

28. La concurrence au sein du MPLS de M. Kiir et des élites ethno-politiques dinka s'est exacerbée depuis la formation du Gouvernement. La redistribution des postes ministériels prévue dans l'accord de paix et la rivalité entre le Ministre des affaires présidentielles, Nhial Deng Nhial, et le Directeur général du Bureau de la sécurité intérieure du Service national de sécurité, le général de corps d'armée Akol Koor Kuc, ont notamment provoqué des divisions<sup>15</sup>.

29. En juin, le Président a nommé M. Nhial au Cabinet pour contrebalancer l'influence du général Kuc, celui-ci ayant accumulé des moyens inégalés sur le plan financier et dans le domaine de la sécurité (voir [S/2019/301](#), [S/2019/897](#) et [S/2020/342](#))<sup>16</sup>. En août, M. Kiir a également destitué M. Kuc du Conseil d'administration de la Nile Petroleum Corporation, organisme quasi-gouvernemental influent, et nommé M. Nhial à la tête du Conseil. MM. Kuc et Nhial, qui sont tous deux originaires de Ouarrap, luttent également pour la suprématie politique au niveau sous-ethnique<sup>17</sup>.

#### A. Les Forces sud-soudanaises de défense du peuple et le Service national de sécurité approvisionnent les milices en armes provenant de stocks gouvernementaux

30. Les luttes politiques au sein du MPLS ont exacerbé les conflits en dehors de Djouba. Entre mi-février et début août, une série d'attaques coordonnées se sont produites à Jongleï et dans la Zone administrative du Grand Pibor. Les dirigeants politiques et militaires ont exploité l'inimitié de longue date entre les communautés Murle, Gawaar Nuer, Lou Nuer et Dinka Bor (voir annexe II). Le général de corps d'armée Kuc, le conseiller présidentiel pour les affaires Murle, Akot Lual Arech, et le chef du renseignement militaire des Forces sud-soudanaises de défense du peuple, le général de corps d'armée Rin Tueny Mabor Deng, également connu sous le nom de « Janafil », ont armé la faction Cobra des Forces sud-soudanaises, dirigée par le général David Yau Yau, et d'autres milices Murle lors des combats survenus en février et mars<sup>18</sup>.

31. Des sources et des documents confidentiels ont permis au Groupe d'experts de corroborer les informations selon lesquelles le Bureau de la sécurité intérieure et la Division 3 des Forces sud-soudanaises de défense du peuple avaient fourni un appui et participé aux opérations menées par la faction Cobra contre des villages habités par

<sup>14</sup> Entretiens avec des responsables du Gouvernement, le M/APLS dans l'opposition, les Forces sud-soudanaises de défense du peuple et des sources confidentielles.

<sup>15</sup> Entretiens avec des responsables du Gouvernement, des anciens et des sources confidentielles.

<sup>16</sup> Ibid.

<sup>17</sup> M. Nihal est originaire du comté de Tonj-Sud, et M. Kuc du comté de Tonj-Nord.

<sup>18</sup> Entretiens avec des responsables du Gouvernement, les Forces sud-soudanaises de défense du peuple, le Service national de sécurité, le M/APLS dans l'opposition, des sources confidentielles, des représentants de la société civile et des membres des services de renseignement régionaux.

des populations Gawaar Nuer et Lou Nuer. De multiples sources confidentielles à Gumuruk (Zone administrative du Grand Pibor) ont confirmé en mai qu'un hélicoptère des Forces sud-soudanaises avait livré 27 roquettes, 1 004 fusils d'assaut AK-47, 126 fusils d'assaut Kalachnikov et des munitions à des milices Murle au titre de cet appui militaire.

32. En juin, le général de corps d'armée Tueny, par l'intermédiaire du général de division Korok Nhial, a également fourni aux combattants du général Yau Yau des munitions, des lance-grenades et au moins 50 caisses de fusils d'assaut de type Kalachnikov modernisés provenant des stocks des Forces sud-soudanaises de défense du peuple<sup>19</sup>. Ces armes ont été utilisées pour mener des attaques contre des communautés Dinka Bor vivant dans le centre et le sud de Jongleï (voir annexe II)<sup>20</sup>.

33. Le Groupe d'experts a également reçu des informations fiables selon lesquelles des officiers supérieurs Dinka Bor des Forces sud-soudanaises de défense du peuple avaient fourni à des milices de la même ethnie un soutien logistique ainsi que des armes et des munitions provenant de stocks gouvernementaux contrôlés par la Division 8 des Forces sud-soudanaises. Dans les mois qui avaient précédé les combats, l'ancien chef d'état-major des Forces sud-soudanaises, le premier général de corps d'armée Gabriel Jok Riak Makol, qui fait l'objet de sanctions (SSi.001), et l'ancien Ministre de la défense, Kuol Manyang Juuk, avaient également fourni des armes et des munitions aux milices Dinka Bor<sup>21</sup>.

34. À Jongleï et dans le Haut-Nil, les milices Gawaar Nuer et Lou Nuer ont elles aussi reçu des armes provenant de stocks gouvernementaux. En mars, le Directeur général du Bureau du renseignement général du Service national de sécurité, le général de corps d'armée Thomas Duoth Guet, a fourni à ces milices des fusils d'assaut Kalachnikov et AK-47 ainsi que les munitions correspondantes. Dans le cadre d'une autre opération d'approvisionnement, l'APLS dans l'opposition leur a fourni des armes et un appui militaire à Jongleï et dans le Haut-Nil<sup>22</sup>.

**35. Comme le Groupe d'experts l'a déjà signalé (voir S/2019/301 et S/2020/342), des armes provenant de stocks gouvernementaux ont été détournées pour approvisionner des milices et d'autres groupes armés non étatiques. Compte tenu de la menace considérable que les armes gouvernementales non répertoriées font peser sur la paix et la sécurité, le Groupe d'experts recommande que le Conseil de sécurité demande qu'il soit procédé à une évaluation indépendante de la façon dont le Gouvernement gère ses stocks. Dans les rapports sur la mise en œuvre des instruments de maîtrise des armes de petit calibre qu'il a présentés à l'ONU en 2018 et 2020, le Gouvernement a demandé à bénéficier d'une assistance en matière de gestion des stocks d'armes (voir annexe III).**

<sup>19</sup> Entretiens avec des membres du renseignement militaire des Forces sud-soudanaises de défense du peuple, des commandants de milice et des sources confidentielles.

<sup>20</sup> Entretiens avec des représentants de la société civile et des sources confidentielles à Gumuruk.

<sup>21</sup> Entretiens avec des responsables locaux, les Forces sud-soudanaises de défense du peuple, des représentants de la société civile, des commandants de milice, des anciens et des sources confidentielles.

<sup>22</sup> Entretiens avec l'APLS dans l'opposition, le Service national de sécurité, des représentants de la société civile, des commandants de milice et des sources confidentielles.

## **B. Atteintes aux droits humains et intervenants humanitaires tués à Jongleï et dans la Zone administrative du Grand Pibor**

36. Durant les combats survenus à Jongleï et dans la Zone administrative du Grand Pibor de mi-février à début août, des civils ont été victimes d'attaques directes et ont subi des déplacements forcés liés au conflit. Le Groupe d'experts a établi que les milices Murle, Dinka Bor, Gawaar Nuer et Lou Nuer – avec l'appui militaire des Forces sud-soudanaises de défense du peuple, de l'APLS dans l'opposition et du Service national de sécurité – avaient commis des violations graves des droits humains et du droit international humanitaire ainsi que des atteintes à ces droits, notamment en menant des attaques contre des civils et des structures telles que des habitations, des marchés, des biens de caractère humanitaire, des établissements sanitaires, des églises et des écoles (voir annexe II)<sup>23</sup>.

37. Au moins huit intervenants humanitaires locaux ont été tués entre mai et août à Jongleï et dans la Zone administrative du Grand Pibor<sup>24</sup>. Les combats ont également provoqué l'évacuation d'au moins 183 agents humanitaires, ce qui a entraîné la fermeture de services essentiels et vitaux pour les civils<sup>25</sup>. À la fin d'octobre, tandis que de fortes inondations ralentissaient l'acheminement de l'aide humanitaire jusqu'aux zones touchées, l'insécurité a provoqué la fermeture des principales routes de Jongleï et entravé la fourniture de services de base à des civils au bord de la famine<sup>26</sup>.

38. Des installations et des structures humanitaires ont été prises pour cible, détruites et pillées au cours des mois qu'a duré le conflit. Entre mai et juillet, des produits alimentaires et nutritionnels ont été volés, et des entrepôts, des dispensaires et des écoles gérés par des organisations humanitaires ont été pillés, vandalisés et incendiés (voir annexe II). À trois reprises au moins, des restrictions ciblées en matière de vols ont entravé l'accès humanitaire (voir annexe II).

**39. Depuis sa création en 2015, le Groupe d'experts a régulièrement signalé que des groupes armés, notamment les Forces sud-soudanaises de défense du peuple, l'APLS dans l'opposition et le Service national de sécurité, attaquaient des intervenants humanitaires, volaient de l'aide alimentaire et prenaient des civils pour cible. Il recommande donc que le Gouvernement sud-soudanais donne d'urgence l'ordre à toutes les forces de sécurité, quelle que soit leur affiliation, de respecter strictement le droit international humanitaire.**

## **C. Violences contre des civils durant la campagne de désarmement menée à Ouarrap**

40. En juillet, le Président a annoncé un « désarmement complet » des civils partout dans le pays et chargé le général de corps d'armée Tueny de diriger cette campagne<sup>27</sup>.

<sup>23</sup> Entretiens avec des représentants de la société civile, des témoins et des sources confidentielles.

<sup>24</sup> Ibid.

<sup>25</sup> Bureau de la coordination des affaires humanitaires, bilans trimestriels de l'accès humanitaire, juillet-septembre 2020, disponibles à l'adresse suivante : <https://reliefweb.int/report/south-sudan/south-sudan-quarterly-humanitarian-access-snapshot-july-september-2020>.

<sup>26</sup> Programme alimentaire mondial, rapport de situation n° 274, août 2020, disponible à l'adresse suivante : <https://reliefweb.int/report/south-sudan/wfp-south-sudan-situation-report-274-14-august-2020>.

<sup>27</sup> South Sudan Broadcasting Corporation, discours prononcé par le Président de la République du Soudan du Sud le 8 juillet 2020, à l'occasion de la Journée de l'indépendance, disponible à l'adresse suivante : [www.facebook.com/watch/?ref=search&v=912014269268324&external\\_](http://www.facebook.com/watch/?ref=search&v=912014269268324&external_)

Les opérations de désarmement ont été lancées en juin dans le comté de Tonj-Est (Ouarrap). Selon de multiples sources au sein des Forces sud-soudanaises de défense du peuple et du Cabinet, le comté a été choisi parce que M. Kiir et le général Tueny avaient décidé de désarmer en priorité les milices locales qui avaient reçu l'appui du général de corps d'armée Kuc. Afin de s'assurer le soutien des milices, le général Kuc avait fourni du matériel militaire à des chefs de tribus locales au cours des mois précédant la campagne<sup>28</sup>.

41. Dans le cadre de la campagne de désarmement, l'équipe spéciale des Forces sud-soudanaises de défense du peuple s'est installée à Romich, chef-lieu du comté de Tonj-Est, et y a établi un gouvernement militaire, ce qui a entraîné des actes de violence contre la population civile. Les soldats affectés à l'équipe spéciale ont violé des filles, tué du bétail et volé des vivres à des civils<sup>29</sup>.

42. La violence s'est propagée le 8 août lorsque des troupes des Forces sud-soudanaises de défense du peuple placées sous le commandement et le contrôle directs du général de corps d'armée Tueny et de son adjoint, le général de division Bol Akot Bol, de la police des transports de Djouba, ont déployé l'équipe spéciale contre des civils qui avaient protesté contre le meurtre d'un civil non armé commis par les Forces sud-soudanaises à Romich<sup>30</sup>. En réponse, les soldats des Forces sud-soudanaises ont utilisé des pièces d'artillerie lourde et des chars contre des civils et des membres de milices locales qui s'étaient rassemblés dans un camp de bétail voisin. Ces affrontements ont fait 148 morts, dont 63 soldats des Forces sud-soudanaises et 85 civils (voir annexe IV).

43. Comme suite à cet épisode, les commandants chargés de la campagne de désarmement, le général de corps d'armée Tueny et le général de division Bol Akot, ont empêché pendant deux mois environ le personnel humanitaire d'accéder à la zone pour aider les civils blessés et les 5 000 civils déplacés<sup>31</sup>. En outre, le personnel du Bureau de la sécurité intérieure à Djouba a empêché l'ancien Gouverneur de l'opposition de Ouarrap, Chaguor Ater Bol [Mouvement populaire de libération du Soudan dans l'opposition (MPLS dans l'opposition)], d'acheminer des fournitures médicales dans la zone. Les commandants ont également refusé les demandes d'accès que leur avaient adressées la MINUSS et le Mécanisme de vérification et de surveillance du cessez-le-feu et du suivi de l'application des dispositions transitoires de sécurité<sup>32</sup>.

**44. Au cours de la période considérée, le Groupe d'experts a établi que les Forces sud-soudanaises de défense du peuple et le Service national de sécurité avaient régulièrement bloqué l'accès aux zones de conflit, notamment aux organisations humanitaires. En conséquence, le Groupe d'experts recommande que le Comité impose des sanctions ciblées aux chefs militaires qui ont fait obstacle aux activités des missions de maintien de la paix et des missions diplomatiques déployées par la communauté internationale, ainsi qu'à**

---

[log\\_id=255b182b-478b-4398-bb0ca8ccca9bc66a&q=President%20Kiir%20looks%20on%20nationwide%20disarmament.](https://www.un.org/press/docs/2020/202008201141.html)

<sup>28</sup> Entretiens avec les Forces sud-soudanaises de défense du peuple, le M/APLS dans l'opposition, le Service national de sécurité, des notables et des sources confidentielles.

<sup>29</sup> Ibid.

<sup>30</sup> Entretiens avec des témoins et des sources confidentielles.

<sup>31</sup> Bureau de la coordination des affaires humanitaires, bilan humanitaire, août 2020, disponible à l'adresse suivante : <https://reliefweb.int/report/south-sudan/south-sudan-humanitarian-snapshot-august-2020>.

<sup>32</sup> Entretiens avec des notables, des intervenants humanitaires, des équipes de surveillance et la MINUSS.

**l'acheminement et à la distribution de l'aide humanitaire, conformément à l'alinéa g) du paragraphe 15 de la résolution 2521 (2020).**

#### **IV. Incidences de la non-application de l'accord de paix sur la cohésion de l'opposition et les pourparlers de paix**

45. Du fait du retard dans la mise en œuvre de l'accord de paix, faute de décision prise par consensus entre les signataires, le M/APLS dans l'opposition n'est pas parvenu à s'imposer sur un pied d'égalité avec les autres formations au Gouvernement. De hauts dirigeants du MPLS dans l'opposition ont informé le Groupe d'experts que le Premier Vice-Président, M. Machar, avait été « assigné à résidence *de facto* » et que la faction du MPLS dirigée par le Président s'était octroyée le monopole des politiques gouvernementales. Selon les mêmes sources, le Premier Vice-Président et les ministres de l'opposition ont été exclus du processus décisionnel et se sont vus assigner un « rôle cérémoniel »<sup>33</sup>.

##### **A. Violences liées aux défections militaires du Mouvement/Armée populaire de libération du Soudan dans l'opposition**

46. Le M/APLS dans l'opposition étant privé de rôle actif au sein du Gouvernement, ses divisions (voir [S/2019/897](#) et [S/2020/342](#)) se sont accentuées et ont alimenté la désunion politique et militaire<sup>34</sup>. Mécontents de la lenteur de la mise en œuvre de l'accord de paix et du leadership du Premier Vice-Président, certains officiers supérieurs de l'APLS dans l'opposition ont fait défection avec leurs unités pour se rallier aux Forces sud-soudanaises de défense du peuple (voir annexe V). Comme le Groupe d'experts l'a déjà signalé (voir [S/2019/897](#)), la défection du général de division James Ochan Puot, qui a abandonné le commandement de l'APLS dans l'opposition à Maiwut (Haut-Nil) pour rejoindre les Forces sud-soudanaises, a donné lieu à des violences généralisées.

47. Compte tenu de l'absence de progrès sur la question des dispositions de sécurité, les commandants en chef – notamment le chef d'état-major de l'APLS dans l'opposition, le premier général de corps d'armée Simon Gatwech Dual, qui fait l'objet de sanctions (SSi.002) – se sont progressivement éloignés de la direction politique du groupe<sup>35</sup>. En septembre, le général Dual a demandé que les forces de l'APLS dans l'opposition soient immédiatement redéployées, « faute de quoi la paix [était] morte » (voir annexe VI).

48. En Équatoria-Central, la défection du général de division Moses Lokujo Gabriel, qui a rejoint les Forces sud-soudanaises de défense du peuple le 21 septembre, s'est produite après des mois de tensions au sein de l'APLS dans l'opposition. Selon de multiples sources indépendantes, ces tensions ont engendré des violences, y compris au niveau du commandement du groupe (voir annexe VII). D'après les mêmes sources, trois officiers de l'APLS dans l'opposition – les généraux de brigade Sammy Logeleng et Clement Samuel et le colonel Wokil Peter – ont été enlevés et tués en mai sur ordre du général Lokujo. Depuis sa défection, M. Lokujo, dont le Groupe d'experts avait précédemment établi qu'il tirait des bénéfices de l'exploitation illicite des ressources forestières (voir [S/2019/897](#)), a lancé une série

<sup>33</sup> Entretiens avec le M/APLS dans l'opposition.

<sup>34</sup> Ibid.

<sup>35</sup> Entretiens avec l'APLS dans l'opposition.

d'attaques contre le quartier général des forces de l'APLS dans l'opposition à Panyume (comté de Morobo) et contre des civils présents dans les environs<sup>36</sup>.

## **B. Progression lente des pourparlers de Rome après la scission de l'opposition**

49. En octobre, la communauté catholique laïque de Sant'Egidio a facilité la troisième série de pourparlers tenus à Rome entre le Gouvernement et les parties non signataires de l'accord de paix regroupées au sein d'une organisation-cadre baptisée « Alliance des mouvements d'opposition du Soudan du Sud ». Ces pourparlers, les premiers depuis la formation du Gouvernement, n'ont abouti à aucun résultat concret, et les médiateurs sont convenus de reprendre les négociations en décembre.

50. Dans les semaines qui ont précédé les pourparlers de Rome, des scissions se sont produites au sein de l'Alliance des mouvements d'opposition du Soudan du Sud, tandis que la méfiance et les désaccords allaient croissant entre les trois principaux mouvements – le Front de salut national du général Thomas Cirillo, l'Armée/Front uni du Soudan du Sud du général Paul Malong Awan Anei, lequel fait l'objet de sanctions (SSi.008), et le Vrai Mouvement populaire de libération du Soudan du général Pagan Amum<sup>37</sup>. En conséquence, l'Alliance s'est scindée en deux factions, l'une dirigée par le général Cirillo et l'autre par les généraux Malong et Amum. Lors des pourparlers de Rome, auxquels le Groupe d'experts, l'IGAD et des diplomates étrangers ont assisté en tant qu'observateurs, la rupture de l'Alliance a donné lieu à deux négociations parallèles.

51. La scission de l'Alliance des mouvements d'opposition du Soudan du Sud est due en partie aux contacts établis par le Président et M. Nhial avec le général Malong. À la demande de plusieurs notables Dinka et de dirigeants du MPLS et des Forces sud-soudanaises de défense du peuple, M. Nhial a en effet engagé des discussions avec le général Malong, Dinka originaire d'Aweil (Bahr el-Ghazal septentrional) et ancien chef d'état-major de l'Armée populaire de libération du Soudan, afin que celui-ci rentre au Soudan du Sud pour contrer l'influence exercée par le général de corps d'armée Kuc. M. Malong, adversaire résolu du général Kuc, a déclaré au Groupe d'experts qu'il était disposé à rentrer à Djouba, mais que son retour serait subordonné au renvoi préalable de M. Kuc<sup>38</sup>.

## **C. Élargissement de l'offensive menée contre le Front de salut national en Équatoria-Central**

52. Le Groupe d'experts a confirmé les informations selon lesquelles les Forces sud-soudanaises de défense du peuple et l'APLS dans l'opposition menaient des offensives militaires contre le Front de salut national depuis mars, malgré la signature en janvier de la Déclaration de Rome sur le processus de paix au Soudan du Sud (voir [S/2020/342](#))<sup>39</sup>. Le général Cirillo a déclaré au Groupe d'experts que cette offensive conjointe ne laissait d'autre choix au Front de salut national que de « quitter ses bases,

<sup>36</sup> Entretiens avec l'APLS dans l'opposition, des notables et des sources confidentielles.

<sup>37</sup> Ibid.

<sup>38</sup> Entretiens avec le général Malong à Nairobi et à Rome de juillet à octobre 2020, ainsi qu'avec des sources confidentielles.

<sup>39</sup> Entretiens avec des représentants de la société civile, le Front de salut national, l'APLS dans l'opposition, les Forces sud-soudanaises de défense du peuple et des sources confidentielles.

disperser son ou ses unité(s), poursuivre ses opérations de guérilla, protéger les civils dans les zones où il [était] présent et contre-attaquer chaque fois que possible »<sup>40</sup>.

53. En conséquence, le Front de salut national a intensifié ses opérations militaires contre des cibles des Forces sud-soudanaises de défense du peuple. Le 5 août, le Front a revendiqué une attaque contre un camp des Forces sud-soudanaises situé à environ 35 kilomètres au sud-ouest de Djouba (voir par. 55 et annexe VIII), qui a fait au moins neuf morts, dont des civils. Le 19 août, six gardes du corps du Vice-Président James Wani Igga appartenant aux Forces sud-soudanaises ont été tués dans une embuscade tendue par le Front à Pager, à 20 kilomètres au sud de la ville de Lobonok. Les représentants du Front ont indiqué au Groupe d'experts que les agents de sécurité de M. Igga avaient pénétré « au cœur des zones contrôlées par le Front de salut national »<sup>41</sup>, allégations réfutées par les Forces sud-soudanaises<sup>42</sup>.

#### **D. Contrôle des sites miniers de l'Équatoria-Central et de l'Équatoria-Oriental**

54. En Équatoria-Central et en Équatoria-Oriental, l'accès aux mines est contrôlé par des groupes armés cherchant à s'approprier les revenus potentiels générés par l'extraction d'or. Le Groupe d'experts n'est pas en mesure de prouver que l'exploitation des mines d'or finance le conflit en produisant des revenus suffisants pour permettre l'acquisition d'armes ou de munitions. Toutefois, certaines unités appartenant à des groupes armés assurent leur subsistance en cherchant de l'or sur des sites d'orpaillage, en taxant les mineurs artisanaux ou en se livrant au commerce de l'or<sup>43</sup>.

55. Le Groupe d'experts n'a connaissance d'aucun conflit direct entre groupes armés pour le contrôle des mines. Néanmoins, il existe un risque élevé que la mécanisation de plus en plus poussée de ce secteur attire des groupes armés désireux de l'exploiter (voir S/2020/342), ce qui pourrait déstabiliser les communautés locales. À titre d'exemple, l'attaque menée par le Front de salut national le 5 août s'est produite sur le site d'une petite exploitation minière légale appartenant à la société Korea Venture Partners Co. Ltd. (voir par. 53). Des soldats des Forces sud-soudanaises de défense du peuple étaient présents sur le site, qui se trouve à proximité de la rivière Kisharu, à l'ouest du village de Digalla, le long de l'axe Yei-Djouba, où ils surveillaient le matériel et pratiquaient l'orpaillage aux côtés de mineurs artisanaux<sup>44</sup>.

56. Sachant que la plupart des gisements d'or du Soudan du Sud sont alluvionnaires (voir S/2019/301) et sont dispersés dans l'Équatoria-Central et l'Équatoria-Oriental (voir annexe IX), l'accès aux sites miniers est gardé ou contrôlé par des unités armées du Front de salut national, du Service national de sécurité, des Forces sud-soudanaises de défense du peuple et de l'APLS dans l'opposition. Des interlocuteurs de la société civile et de l'ONU ont fait savoir au Groupe d'experts que des groupes armés bloquaient régulièrement l'accès aux lits des rivières et aux champs où travaillaient des mineurs artisanaux. À titre d'exemple, le Gouvernement s'est opposé à ce que la

<sup>40</sup> Entretien avec le général Cirillo à Rome en septembre 2020.

<sup>41</sup> Entretiens avec le Front de salut national, des représentants de la société civile et des sources confidentielles.

<sup>42</sup> *Sudans Post*, « SSPDF threatens “deadly force” against Cirilo’s rebels », 24 août 2020, disponible à l'adresse suivante : <https://www.sudanspost.com/sspdf-threatens-deadly-force-against-cirilos-rebels/>.

<sup>43</sup> Entretiens avec le Ministère des mines, la MINUSS, le Front de salut national, le M/APLS dans l'opposition, des représentants de la société civile, des négociants, des employés du secteur minier et des sources confidentielles.

<sup>44</sup> Ibid.

MINUSS établit une base à Lobonok (Équatoria-Central), où se trouvent des exploitations minières artisanales, à la suite d'une période d'insécurité en août<sup>45</sup>.

**57. Compte tenu de l'absence d'accès de la société civile locale et de la MINUSS aux zones où les ressources naturelles sont sous le contrôle de groupes armés, notamment les sites d'orpaillage, il n'a pas été possible de rendre compte en temps utile et de façon détaillée des menaces que l'exploitation illicite des ressources naturelles faisait peser sur les civils. En conséquence, le Groupe d'experts recommande que le Conseil de sécurité charge la MINUSS de signaler les zones touchées par l'insécurité et d'enquêter sur les cas de violence contre des civils liés à l'exploitation et au commerce illicites de l'or, du bois et d'autres ressources naturelles.**

## **V. Incidences de la non-application de l'accord de paix sur la gouvernance financière**

58. S'agissant des ressources publiques et naturelles du Soudan du Sud, aucun progrès n'a été accompli en matière de transparence, de contrôle et de gouvernance financière depuis la formation du Gouvernement. À titre d'exemple, comme le Groupe d'experts l'a déjà signalé (voir [S/2020/342](#)), le Gouvernement n'a pas géré en toute transparence les fonds affectés aux efforts de paix. Pour l'exercice en cours (juillet 2020-juin 2021), les données budgétaires indiquent que l'État prévoit de consacrer 68,7 millions de dollars à la mise en œuvre de la paix, soit moins de 6 % de son budget<sup>46</sup>.

59. Les recettes disponibles ont diminué par rapport à l'année dernière, et le Ministère des finances et de la planification anticipe un déficit budgétaire de plus de 700 millions de dollars. À la mi-octobre, le Gouvernement avait accumulé des retards dans l'exécution des engagements pris pour l'exercice précédent, notamment le versement des salaires des employés du secteur public, en souffrance depuis cinq mois, soit un montant total de 110 millions de dollars. Compte tenu de ce déficit budgétaire, le Gouvernement a demandé un prêt d'urgence au Fonds monétaire international. Il a également demandé un prêt de 250 millions de dollars à la Banque africaine d'import-export au titre du dispositif d'atténuation de l'impact de la pandémie sur le commerce, sur la base d'un accord garanti par le pétrole assorti des mêmes conditions qu'un précédent arrangement conclu avec la même entité (voir [S/2020/342](#))<sup>47</sup>.

### **A. Augmentation du nombre de prêts adossés à des ressources naturelles**

60. Compte tenu du budget limité dont dispose le Soudan du Sud, les bailleurs de fonds et les sociétés fournissant des services au Gouvernement exigent de plus en plus des contrats adossés à des ressources naturelles, aux termes desquels les remboursements ou les règlements sont effectués en nature, avec du pétrole brut, ou sont garantis par le pétrole. Ces contrats sont associés à un risque de détournement de ressources publiques, les remboursements, qui sont souvent effectués en dehors

<sup>45</sup> Ibid.

<sup>46</sup> Documents déposés dans les dossiers du Groupe d'experts.

<sup>47</sup> Le Gouvernement a également obtenu un prêt-relais supplémentaire de 63 millions de dollars de la Banque africaine d'import-export. Entretiens avec le Ministère des finances et de la planification, la Banque africaine d'import-export, des spécialistes des questions douanières, des représentants de la société civile, des diplomates étrangers et une source confidentielle.

des circuits budgétaires et comptables habituels, échappant à la supervision des mécanismes de contrôle. En outre, ces contrats font intervenir des tierces parties et limitent la flexibilité budgétaire en donnant la priorité à certaines dépenses.

61. Le remboursement des sommes dues par le Soudan du Sud à la Banque africaine d'import-export et à ARC Resources Corporation Ltd. est subordonné à la vente de cargaisons de pétrole. Pour 2020, le Gouvernement doit à la Banque africaine cinq cargaisons de mélange Dar à titre de remboursement d'un prêt de 400 millions de dollars accordé en 2019 (voir annexe X)<sup>48</sup>. Le Président a également annoncé que la totalité du mélange du Nil produit – soit le quart environ du pétrole pouvant être commercialisé par le Soudan du Sud – avait été allouée à la construction de routes (voir annexes XI et XII).

62. Bien que le Soudan du Sud ait produit 165 000 barils par jour à des fins d'exportation en septembre, le Gouvernement ne peut vendre que 42 500 barils par jour environ pour financer son budget, après déduction du pétrole destiné au remboursement de ses partenaires commerciaux et du Soudan. Sachant que jusqu'à la moitié des cargaisons de pétrole brut pouvant être commercialisées en 2020 sont affectées au remboursement de prêts adossés à des ressources naturelles, le Groupe d'experts a estimé que le Gouvernement pouvait vendre environ 21 300 barils par jour, ce qui équivalait à moins de 30 millions de dollars par mois<sup>49</sup>.

**63. Compte tenu des préoccupations exprimées par le Conseil de sécurité au paragraphe 16 de sa résolution 2521 (2020) au sujet des informations faisant état de malversations financières, le Groupe d'experts recommande que le Comité de contrôle de la gestion des finances publiques du Soudan du Sud présente au Comité un exposé sur les mesures prises par le Gouvernement pour mettre en œuvre les réformes de la gouvernance financière, appliquer le chapitre 4 de l'accord de paix et revoir la législation relative à la gestion des finances publiques, notamment la loi de 2011 sur la gestion des finances publiques et la responsabilité et la loi de 2016 portant création de l'Autorité nationale des impôts.**

## **B. Manque de transparence et de contrôle en matière de construction routière**

64. Le Ministère des routes et des ponts a conclu des contrats de services adossés à des ressources naturelles dans le cadre de plusieurs projets routiers. La construction de l'axe Djouba-Terekeka-Rumbek a commencé en 2019 sur la rive ouest du Nil. En 2019-20, le Ministère des finances et de la planification a déboursé au moins 70 millions de dollars pour financer un tronçon de la route menant à Terekeka, à environ 65 kilomètres au nord de Djouba. Une partie de la route a été détruite par la pluie en mai, ce qui a entraîné la suspension des travaux en attendant les résultats d'une étude menée par le Gouvernement<sup>50</sup>.

65. En mars, ARC Resources a commencé la construction de l'axe Djouba-Bor-Malakal sur la rive est du Nil. Ce contrat d'un montant de 1,04 milliard de dollars sur trois ans a été attribué à un soumissionnaire unique à l'issue d'une procédure non

<sup>48</sup> Documents confidentiels et entretiens avec le Ministère du pétrole, des négociants du secteur pétrolier et des sources confidentielles.

<sup>49</sup> Les calculs du Groupe d'experts se fondent sur des entretiens, des données publiques sur la production et les revenus pétroliers et des chiffres du Ministère des finances et de la planification qui n'ont pas été publiés.

<sup>50</sup> Documents du Ministère des finances et de la planification et entretiens avec des sources confidentielles, des responsables du Gouvernement et des représentants de la société civile.

concurrentielle qui n'a pas été rendue publique<sup>51</sup>. Selon des responsables du Gouvernement qui connaissent le dossier, ARC Resources n'a pas présenté d'étude de faisabilité décrivant les incidences sociales et environnementales du projet. En réponse à une lettre adressée par le Groupe d'experts, la société a indiqué qu'elle avait suivi la procédure d'appel d'offres officielle du Gouvernement. À la fin d'octobre, moins de 20 kilomètres de route asphaltée avaient été construits.

66. Selon les termes du contrat et les informations communiquées par des sources confidentielles qui connaissent le dossier, ARC Resources a reçu un versement initial qui ne figure pas dans les données budgétaires du Ministère des finances et de la planification. Le Groupe d'experts a examiné des documents confidentiels qui montrent qu'ARC Resources a obtenu un paiement anticipé d'au moins 100 millions de dollars au titre de ce projet.

67. Le Groupe d'experts a également examiné des documents qui confirment qu'en février 2020, le Gouvernement a attribué à la société Winners Construction Company Ltd. un autre contrat garanti par le pétrole sans appel à la concurrence pour la construction de l'axe Djouba-Torit-Nadapal.

### **C. Non-respect des règles de transparence financière applicables au recouvrement des recettes non pétrolières**

68. Le recouvrement des recettes non pétrolières a perdu en transparence depuis la destitution en août 2019 de l'ancien Commissaire général de l'Autorité nationale des impôts, Olympio Attipoe, originaire du Ghana (voir S/2019/897). Son remplaçant provisoire, l'ancien responsable des finances du Service national de sécurité, Erjok Bullen, a mis un terme à la publication mensuelle des recettes fiscales et facilité l'octroi de larges exonérations en matière de droits d'importation<sup>52</sup>. M. Bullen a été démis de ses fonctions le 16 septembre 2020 et remplacé en octobre par Patrick Mugoya, originaire de la République-Unie de Tanzanie.

69. Au cours de l'exercice 2019/20, les recettes non pétrolières perçues par le Gouvernement se sont chiffrées à quelque 191 millions de dollars, soit 13,6 % environ du total de ses recettes brutes<sup>53</sup>. Le Groupe d'experts a recensé quatre infractions aux politiques de l'Autorité nationale des impôts ou du Gouvernement qui auraient pu faciliter le détournement des recettes non pétrolières.

#### *Recours généralisé à des exemptions de droits de douane*

70. Durant le mandat de M. Bullen, les recettes provenant des droits de douane ont diminué (voir annexe XIII). Des négociants et des responsables du Gouvernement qui connaissent la procédure de recouvrement ont déclaré au Groupe d'experts que le recours généralisé aux exemptions contribuait à la baisse des recettes, certaines sociétés faisant par exemple profiter d'autres entreprises ou personnes des exonérations dont elles bénéficiaient.

71. Le Ministère des finances et de la planification a également accordé à certaines entreprises de larges dérogations visant à leur éviter d'avoir à demander des exemptions pour l'importation de chargements ou de produits spécifiques (voir annexe XIV). En septembre, le Conseil des ministres a annoncé qu'il prévoyait de

<sup>51</sup> Entretiens avec des sources confidentielles, des négociants et des diplomates étrangers.

<sup>52</sup> Documents confidentiels et entretiens avec la Banque africaine de développement et des diplomates étrangers.

<sup>53</sup> Documents déposés dans les dossiers du Groupe d'experts.

mettre fin aux exemptions de droits de douane pour l'importation de biens non essentiels.

*Absence de rapports publics sur le recouvrement des impôts*

72. Conformément à la loi de 2011 sur la gestion des finances publiques et la responsabilité, le Gouvernement doit mettre toutes les informations relatives aux revenus et aux recettes à la disposition du public afin que celui-ci puisse les examiner et demander des comptes à ses dirigeants. Lorsqu'il occupait à titre provisoire les fonctions de Commissaire général de l'Autorité nationale des impôts, M. Bullen a mis fin à la publication mensuelle des données relatives au recouvrement des impôts et des taxes. Il a également eu moins souvent recours au compte que possède l'Autorité dans une banque commerciale aux fins du recouvrement des impôts, lui préférant les paiements effectués en espèces dans les bureaux de l'Autorité. Ces paiements en espèces ont nui à la fiabilité des documents financiers et ont donné lieu à des risques de détournement de fonds publics<sup>54</sup>.

73. La publication des données mensuelles sur les recettes fiscales a repris en septembre 2020, comme suite à l'annonce du limogeage de M. Bullen et du Ministre des finances et de la planification, Salvatore Garang Mabiordit. En août, l'Autorité a collecté des recettes fiscales d'un montant équivalant à environ 17,7 millions de dollars<sup>55</sup>.

*Violation des procédures de transfert de fonds*

74. En application de la section 40 1) b) i) du chapitre IX de la loi de 2016 portant création de l'Autorité nationale des impôts, 2 % au maximum des recettes non pétrolières perçues peuvent être transférées sur le compte d'opérations de l'Autorité pour couvrir ses dépenses de fonctionnement. Le Groupe d'experts a confirmé lors d'entretiens confidentiels et au moyen de preuves écrites que trois transferts effectués sur le compte d'opérations de l'Autorité avaient dépassé la limite des 2 %.

75. En septembre et octobre 2019, M. Bullen a autorisé trois transferts distincts sur le compte d'opérations. En septembre 2019, environ 2,5 millions de dollars, soit 58 % des recettes non pétrolières perçues ce mois-là, ont été déposés sur le compte. En octobre 2019, une somme de 1,6 million de dollars a également été transférée (voir annexe XV). Le Groupe d'experts n'a pas obtenu de précisions sur la façon dont les fonds avaient été utilisés. Il a envoyé des lettres officielles à la Banque centrale du Soudan du Sud et au Ministère des finances et de la planification afin de mieux comprendre les raisons de ces transferts, mais n'a pas obtenu de réponse.

*Défaut de perception des redevances et droits de licence applicables à l'exploitation des ressources naturelles*

76. Depuis sa création, en janvier 2019, l'Autorité n'a imposé ni redevances, ni droits de licence, ni taxes aux sociétés qui exploitent des ressources naturelles. Le Groupe d'experts a constaté que l'Autorité n'avait enregistré aucune recette provenant de l'exploitation ou du commerce de l'or<sup>56</sup>.

<sup>54</sup> Entretiens avec un ancien responsable de l'Autorité nationale des impôts, le Ministère des finances et de la planification, le Service des douanes du Soudan du Sud et des représentants de la société civile.

<sup>55</sup> *Eye Radio*, « NRA ceases announcing monthly collections », 18 octobre 2019, disponible à l'adresse suivante : <https://eyeradio.org/nra-ceases-announcing-monthly-collections/>.

<sup>56</sup> Documents confidentiels déposés dans les dossiers du Groupe d'experts et entretiens avec le Ministère des mines, le Ministère des finances et de la planification, des représentants de la société civile et des négociants.

77. Selon les informations obtenues par le Groupe d'experts lors d'entretiens menés avec des entreprises titulaires de licences d'exploitation ou de prospection minière à petite échelle, le Ministère des mines a perçu ces redevances et droits de licence directement. Le contrôle exercé par le Ministère sur le recouvrement a donné lieu à des incohérences, certains titulaires ayant notamment obtenu des licences sans s'acquitter des droits correspondants ou s'étant abstenus de payer leur loyer annuel.

78. Face aux défauts de paiement et aux violations des réglementations minières, le Ministère des mines a publié en septembre des directives visant à faire en sorte que tous les détenteurs de titres miniers reprennent leurs activités (voir annexe XVI). À titre d'exemple, Gorom Mining a enfreint les réglementations en utilisant du mercure pour raffiner l'or et en construisant des routes en dehors de sa concession sans autorisation préalable<sup>57</sup>.

#### **D. Taxation illicite des activités d'exploitation forestière par les Forces sud-soudanaises de défense du peuple en Équatoria-Central**

79. Comme le Groupe d'experts l'a déjà signalé, l'exploitation forestière illégale est largement pratiquée en Équatoria-Central (voir S/2019/897). Les Forces sud-soudanaises de défense du peuple et certaines entreprises se livrent à ce commerce illicite en contournant les réglementations gouvernementales. De multiples sources ont informé le Groupe d'experts que des agents des douanes du Soudan du Sud avaient facilité le transit de grumes coupées illégalement vers l'Ouganda. D'après les mêmes sources, les douaniers ne vérifient pas que le bois est bien accompagné des documents nécessaires, tels que le certificat d'origine ou le reçu du paiement des droits d'exportation.

80. Dans les zones de l'est du comté de Kajo Kaji qui sont contrôlées par les Forces sud-soudanaises de défense du peuple, le Groupe d'experts a confirmé que des unités commandées par le colonel John Kamilo avaient imposé des taxes aux entreprises de récolte du bois et aux négociants en bois. Des entreprises et des négociants des payams de Kangapo et de Lire ont dû payer les Forces sud-soudanaises pour assurer le passage du bois à travers les zones se trouvant sous leur contrôle. Le Groupe d'experts a confirmé que les négociants versaient au colonel Kamilo jusqu'à 800 dollars par cargaison pour pouvoir transporter les grumes à travers les zones contrôlées par celui-ci<sup>58</sup>.

81. Le colonel Kamilo a également organisé le commerce illicite à la frontière avec les districts ougandais de Moyo et de Yumbe. Il a utilisé sa force pour tenir les points de contrôle et coordonner les expéditions de grumes avec les responsables locaux, les douaniers sud-soudanais et les entreprises de récolte du bois<sup>59</sup>.

## **VI. Conclusion**

82. La lenteur observée dans la mise en œuvre de l'accord de paix a d'importantes répercussions sur la sécurité des civils et la stabilité du pays. Comme le Groupe d'experts l'a déjà signalé (voir S/2019/897 et S/2020/342), l'IGAD et les principaux garants de l'accord – le Soudan et l'Ouganda – ont souvent dû exercer une pression

<sup>57</sup> Entretiens avec le Ministère des mines, des négociants du secteur et des sources confidentielles.

<sup>58</sup> Entretiens avec des membres des communautés, le Front de salut national, l'APLS dans l'opposition et des négociants en bois.

<sup>59</sup> Entretiens avec des membres de la communauté, la Police nationale sud-soudanaise, le Service des douanes du Soudan du Sud et des représentants de la société civile.

soutenue sur les signataires pour que ceux-ci prennent des mesures concrètes. Toutefois, depuis la formation du Gouvernement, le manque d'unité au sein de l'IGAD a compromis la mobilisation de haut niveau nécessaire à la mise en œuvre de l'accord de paix<sup>60</sup>.

83. Au cours de la période considérée, les Forces de défense populaires de l'Ouganda ont continué de pénétrer en territoire sud-soudanais, notamment le 27 octobre, date à laquelle des affrontements se sont produits avec les Forces sud-soudanaises de défense du peuple dans le comté de Magwe (Équatoria-Oriental) (voir annexe XVII). L'Ouganda n'ayant pas demandé de dérogation au Comité, ces actes constituent une violation de l'embargo sur les armes imposé par le Conseil de sécurité au paragraphe 4 de sa résolution 2428 (2018) et reconduit au paragraphe 3 de sa résolution 2521 (2020).

84. Le Groupe d'experts estime que la région doit centrer son attention sur la mise en œuvre de l'accord de paix, compte tenu des trois risques émergents décrits ci-dessous.

#### **A. Rupture de la chaîne de commandement des groupes armés**

85. De nombreux interlocuteurs de haut niveau au sein de la direction du MPLS, des Forces sud-soudanaises de défense du peuple, du Service national de sécurité et de l'APLS dans l'opposition ont déclaré au Groupe d'experts qu'à partir de la fin octobre, la fragmentation politique avait fragilisé la chaîne de commandement de certains groupes armés, et que cet affaiblissement, notamment au sein des Forces sud-soudanaises de défense du peuple et de l'APLS dans l'opposition, avait fait courir des risques importants aux civils.

86. Le Groupe d'experts note en particulier qu'une rupture de l'unité au sein du M/APLS dans l'opposition pourrait entraîner un nouveau conflit. Les problèmes politiques non résolus dans l'est de Jongleï et dans le Haut-Nil, qui sont en partie imputables au retard pris dans la nomination d'un gouverneur, constituent une menace importante. Le 17 octobre, le premier général de corps d'armée Dual a attiré l'attention sur un possible échec de l'accord de paix (voir annexe XVIII). Le 25 octobre, le Groupe d'experts a également confirmé que les troupes des Forces sud-soudanaises de défense du peuple dirigées par le général de division Ochan avaient bombardé une position de l'APLS dans l'opposition dans le comté de Maiwut<sup>61</sup>.

87. Plusieurs hauts dirigeants du M/APLS dans l'opposition, notamment des ministres du Gouvernement, ont déclaré au Groupe d'experts que, compte tenu des problèmes non résolus touchant à la mise en œuvre de l'accord de paix, certains responsables du mouvement avaient envisagé de former une coalition avec les forces non signataires.

#### **B. Offensive menée par les Forces sud-soudanaises de défense du peuple en Équatoria-Central et en Équatoria-Occidental**

88. En septembre et octobre, les Forces sud-soudanaises de défense du peuple et l'APLS dans l'opposition ont déployé d'importants contingents dans les comtés de

<sup>60</sup> Entretiens avec des diplomates et des services de renseignement de la région, ainsi qu'avec l'IGAD et des sources confidentielles.

<sup>61</sup> Entretiens avec l'APLS dans l'opposition, des représentants de la société civile et des anciens.

Lainya, de Lobonok, de Morobo et de Moundri<sup>62</sup>. Selon les commandants des deux groupes, ces déploiements visaient à la fois à déloger les combattants de l'APLS dans l'opposition fidèles à M. Machar à Panyume et à relancer l'offensive contre le Front de salut national. Le général Cirillo a déclaré au Groupe d'experts que la prochaine série de pourparlers prévue à Rome pourrait être compromise en cas de reprise de l'offensive.

### **C. Acquisition de nouvelles armes et entraînement militaire par le Service national de sécurité**

89. Si le Gouvernement a fourni aux milices des armes provenant de ses propres stocks, les forces de sécurité se sont également employées à acquérir de nouvelles armes et à accéder à un entraînement militaire<sup>63</sup>. Le Groupe d'experts a confirmé que le général de corps d'armée Kuc – qui dirige le Bureau de la sécurité intérieure, responsable de violations de l'embargo sur les armes en 2019 (voir S/2020/342) – avait recruté une nouvelle force constituée d'environ 500 hommes<sup>64</sup>. Des membres du personnel de sécurité et des sources confidentielles ont informé le Groupe d'experts que les membres de cette force avaient reçu des passeports en octobre 2020 en vue de se rendre dans un pays de la région pour y suivre un entraînement, conformément à un accord négocié par le général Kuc. Le Groupe d'experts a également établi que M. Kuc s'était rendu en Ouganda et au Kenya pour tenter de se réapprovisionner en armes et en munitions<sup>65</sup>.

**90. Le réapprovisionnement en armes et en munitions des forces de sécurité gouvernementales ou des groupes armés non étatiques alors que les signataires n'ont pas honoré leur engagement de mettre en œuvre l'accord de paix et l'accord de cessation des hostilités ferait peser une menace supplémentaire sur les civils et mettrait en péril la paix et la sécurité au Soudan du Sud. Le Groupe d'experts recommande que le Conseil de sécurité maintienne l'embargo sur les armes imposé au Soudan du Sud et prenne des mesures pour faire en sorte qu'il soit mieux appliqué.**

**91. Le Groupe d'experts recommande en particulier que le Conseil de sécurité modifie le libellé des paragraphes 5 et 6 de sa résolution 2428 (2018) afin d'autoriser le Mécanisme de vérification et de surveillance du cessez-le-feu et du suivi de l'application des dispositions transitoires de sécurité à inspecter les cargaisons entrant au Soudan du Sud qui ont été approuvées par le Comité au titre d'une dérogation et à vérifier les utilisateurs finals auxquels elles sont destinées.**

**92. Le Groupe d'experts recommande également que le Comité rappelle aux États Membres voisins du Soudan du Sud qu'ils doivent faire inspecter les chargements à destination de ce pays, conformément au paragraphe 8 de la résolution 2521 (2020), et rendre compte de ces inspections au Comité.**

<sup>62</sup> Entretiens avec des commandants des Forces sud-soudanaises de défense du peuple et de l'APLS dans l'opposition, des représentants de la société civile et des sources confidentielles.

<sup>63</sup> Entretiens avec les Forces sud-soudanaises de défense du peuple, le Service national de sécurité, des commandants de l'APLS dans l'opposition et du Front de salut national, des responsables du Gouvernement, des représentants de la société civile et des sources confidentielles.

<sup>64</sup> Entretiens avec des membres du personnel de sécurité et des sources confidentielles.

<sup>65</sup> Entretiens avec des responsables du Gouvernement, le Service national de sécurité, des anciens et des sources confidentielles.

## **Annexes**

### **Contents**

<b>Annex I: Excerpt from Communiqué of the 36th Extraordinary Assembly of Intergovernmental Authority on Development (IGAD) Heads of State and Government held online via videoconference</b>	<b>27</b>
<b>Annex II: Human rights abuses committed in Jonglei and Greater Pibor Administrative Area from February to August 2020</b>	<b>30</b>
<b>Annex III: Documentation of stockpile management</b>	<b>35</b>
<b>Annex IV: Violent disarmament campaign in Warrap</b>	<b>38</b>
<b>Annex V: SPLA-IO defections in the reporting period</b>	<b>39</b>
<b>Annex VI: SPLA-IO First Lieutenant General Dual Related to First Vice-President Machar</b>	<b>41</b>
<b>Annex VII: Major General Lokujo’s letter of resignation from the SPLA-IO</b>	<b>42</b>
<b>Annex VIII: NAS press release on attack in Gorom payam</b>	<b>45</b>
<b>Annex IX: Locations of artisanal gold mining sites</b>	<b>46</b>
<b>Annex X: Repayment schedule for Afreximbank loan</b>	<b>47</b>
<b>Annex XI: Excerpt from President Kiir’s Independence Day speech in 2020</b>	<b>49</b>
<b>Annex XII: Excerpt from President Kiir’s speech to the Transitional National Legislature in 2019</b>	<b>50</b>
<b>Annex XIII: Ministry of Finance and Planning 2019-20 non-oil revenue collection</b>	<b>51</b>
<b>Annex XIV: ARC Resources application for customs duty exemption</b>	<b>52</b>
<b>Annex XV: Financial transactions into National Revenue Authority operating account</b>	<b>53</b>
<b>Annex XVI: Ministry of Mining orders</b>	<b>56</b>
<b>Annex XVII: SSPDF press statement on UPDF incursion</b>	<b>58</b>
<b>Annex XVIII: Second letter from SPLA-IO First Lieutenant General Dual related to First Vice-President</b>	<b>59</b>
<b>Annex XIX: Consolidated list of recommendations of the Panel of Experts on South Sudan</b>	<b>60</b>

Annex I: Excerpt from Communiqué of the 36th Extraordinary Assembly of Intergovernmental Authority on Development (IGAD) Heads of State and Government held online via videoconference



**COMMUNIQUÉ OF THE 36<sup>TH</sup> EXTRAORDINARY ASSEMBLY OF  
IGAD HEADS OF STATE AND GOVERNMENT  
HELD ONLINE VIA VIDEOCONFERENCE  
14<sup>th</sup> July 2020**

The 36<sup>th</sup> Extraordinary Assembly of IGAD Heads of State and Government was held on 14<sup>th</sup> July 2020 via videoconference, chaired by **H.E. Dr. Abdalla Hamdok**, Prime Minister of the Republic of the Sudan. The Assembly was attended by **H.E. Yoweri Kaguta Museveni**, President of the Republic of Uganda, **H.E. Ismail Omar Guelleh**, President of the Republic of Djibouti; **H.E. Salva Kiir Mayardit**, President of the Republic of South Sudan; **H.E. Mohamed Abdullahi Mohamed**, President of the Federal Republic of Somalia; **H.E. Uhuru Muigai Kenyatta**, President of the Republic of Kenya, and **H.E. Dr. Abiy Ahmed**, Prime Minister of the Federal Democratic Republic of Ethiopia.

Also, in attendance were: representatives of the IGAD Council of Ministers and Committee of Ambassadors, **H.E. Dr. Workneh Gebeyehu Negewo**, Executive Secretary of IGAD; **H.E. Amb. Ismail Wais**, IGAD Special Envoy for South Sudan; **H.E. Amb. Mohamed Ali Guyo**, IGAD Special Envoy for the Red Sea, Gulf of Aden and Somalia; **H.E. Dr. Stephen Kalonzo Musyoka**, Kenya Special Envoy to South Sudan and **H.E. Amb. Lt. Gen. Augustino Njoroge**, Outgoing Interim Chair of RJMEC.

Representatives of IGAD Partners present during the Assembly's proceedings included; **H.E. Smail Chergui**, African Union Commission Commissioner for Peace and Security; **H.E. Parfait Onanga-Anyanga**, Special Envoy of the UN Secretary-General for the Horn of Africa; **H.E. Alexander Rondos**, EU Special Representative for the Horn of Africa;

**On South Sudan:**

**Thanked** the leadership of South Sudan for its visible determination to implement the provisions of the R-ARCSS towards the establishment of a peaceful environment in South Sudan and improved protection of civilians;

**Appreciated** the leadership of IGAD for its unwavering commitment and consistent engagement in the peace-building process of South Sudan;

**Grateful** to the African Union, TROIKA (US, UK and Norway), European Union, China, IGAD Partners Forum, Japan and friends of Sudan for their continued support to the Peace Process in South Sudan;

**Recognized** and was **encouraged** by the continued holding of the ceasefire across South Sudan and thereby **commended** the Parties to the Agreement for continuing to abide by the Cessation of Hostilities Agreement;

**Appreciated** the progress made and milestones reached since the 34<sup>th</sup> Extraordinary Assembly held on 8<sup>th</sup> February 2020 in Addis Ababa, Ethiopia, including appointment and inauguration of the Executive arm of the R-TGoNU;

**Further encouraged** and **recognized** efforts at reducing armed violence as spearheaded by H.E. President Salva Kiir Mayardit including the announcement of the disarmament of civilians and the formation of a National Taskforce to look into enduring inter-communal challenges and pastoralist conflict;

**Strongly Commended** the Government of South Sudan for establishing an Investigation Committee on atrocities committed against civilians in Yei River State to ensure perpetrators conform to the rule of law and noting that this initiative marks a significant milestone in subjecting the military to constitutional and legislative oversight;

**Further Commended** the Government for undertaking political and security initiatives to contain armed clashes and intercommunal violence;

**Noted** the pending matter of responsibility-sharing at the State and Local Governments level, and in the light of this, **called upon** the Parties to swiftly resolve the impasse through an all-inclusive, transparent and collegial process of consultations and dialogue;

**Appealed** to the President of the Republic to dissolve the current TNLA before **26<sup>th</sup> July 2020**; and the Parties to reconstitute the TNLA in accordance with the R-ARCSS within seven (7) days of the dissolution of the incumbent TNLA;

**Called upon** the R-TGoNU to honour commitments made during **the 71<sup>st</sup> IGAD Council of Ministers Meeting** to take remedial measures to immediately rectify the alterations made to the Constitutional Amendment Bill;

## **Annex II: Human rights abuses committed in Jonglei and Greater Pibor Administrative Area from February to August 2020**

Simultaneously to the formation of the Government in February 2020, there was a surge in ethno-political violence in Jonglei State and Greater Pibor Administrative Area (GPAA), with devastating consequences for civilians, including high numbers of fatalities, abductions, sexual and gender-based violence, movement restrictions, as well as mass displacement of highly vulnerable populations, particularly women and children.<sup>1</sup>

There were four distinct phases of violence:

- In the first (February-March 2020), Dinka and Nuer militias, carried out a large-scale attack in GPAA, Murle territory;
- In the second (May-June 2020), Murle militias carried out a series of attacks in Uror County, Jonglei, a Lou Nuer area;
- In the third (June-July 2020), Dinka and Nuer militias attacked GPAA;
- In the fourth (July-August 2020), Murle militias attacked Bor South, Twic East and Duk Counties, Jonglei, a Dinka territory.<sup>2</sup>

The Panel notes that violence is the primary contributing factor in the current humanitarian crises. Jonglei and GPAA already were the two of the most severely food insecure areas of South Sudan.<sup>3</sup> Therefore, access to humanitarian aid and the ability to prepare the land for the harvesting season would have been key for the survival of the population. However, the fighting severely disrupted land preparation and obstructed humanitarian access.<sup>4</sup> As a consequence, the most vulnerable population was left without access to basic services and on the brink of starvation.<sup>5</sup>

### **Human rights abuses committed during phase one of the violence**

#### *Abuses committed by Dinka and Nuer militias in Murle territory*

Between 17 February and 13 March 2020 combined Dinka Bor and Lou Nuer ethno-political militias carried out a large-scale attack in GPAA. Joint forces first attacked Manyabol, then Bishbish, and lastly a number of small villages north of Pibor (Lokomarch, Werchum, Nyergeny, Likuongole and Kongor).<sup>6</sup>

During the attacks, militias partially destroyed markets, looted civilian property and abducted women and children.<sup>7</sup> According to the United Nations Office for the Coordination of Humanitarian Affairs (OCHA) due to violence an estimated 10,000 people—mostly children, women and elderly—were displaced.<sup>8</sup> The International Office for Migration (IOM) estimated that over 8,400 IDPs took shelter in the area adjacent to the UNMISS base in Pibor.<sup>9</sup>

Forces belonging to SSPDF Division 8, for political reasons, failed to protect civilians. Several sources told the Panel that SSPDF Division 8 withdrew from Likuongole and refused to stop the Dinka Bor and Lou Nuer militias, as they were moving towards Pibor.<sup>10</sup>

<sup>1</sup> OCHA reports that roughly 157,000 people were displaced due to the fighting in Jonglei between February and July 2020. See United Nations Office for the Coordination of Humanitarian Affairs (OCHA) humanitarian snapshot February, April, May, June and July. <https://www.humanitarianresponse.info/en/op%C3%A9rations/south-sudan>

<sup>2</sup> Interviews with civil society, witnesses and confidential sources, May – September 2020.

<sup>3</sup> Integrated food security Phase Classification, Key Messages, January 2020 available at: <http://www.ipcinfo.org/ipc-country-analysis/details-map/en/c/1152135/>

<sup>4</sup> Interviews with civil society, witnesses and confidential sources, May – September 2020.

<sup>5</sup> Ibid.

<sup>6</sup> Ibid.

<sup>7</sup> Interviews confidential sources, civil society organizations and humanitarian actors, May-August 2020.

<sup>8</sup> OCHA, Humanitarian Snapshot, February 2020 available at

[https://www.humanitarianresponse.info/sites/www.humanitarianresponse.info/files/documents/files/ss\\_20200311\\_humanitarian\\_snapshot\\_february.pdf](https://www.humanitarianresponse.info/sites/www.humanitarianresponse.info/files/documents/files/ss_20200311_humanitarian_snapshot_february.pdf)

<sup>9</sup> IOM, DTM displacement tracker, 12 March 2020.

[https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/202021203\\_Event\\_Tracking\\_Pibor\\_UNMISS\\_AA.pdf](https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/202021203_Event_Tracking_Pibor_UNMISS_AA.pdf)

<sup>10</sup> Interviews with confidential sources, civil society organizations and humanitarian actors, May-August 2020.

## Human rights abuses committed during phase two of the violence

### *Abuses committed by Murle militias against Lou Nuer communities*

Starting on 16 May 2020, Murle militias carried out a series of coordinated attacks in Pieri, Golgol, Guanchat, Pamai, Payai and Jokria, Uror County, Jonglei.<sup>11</sup> According to several sources, the Murle militias targeted communities and villages. The same sources pointed out the attacks were not directed at cattle camps, as had happened in previous years of conflict.

Human rights abuses committed were rampant. An estimated 300 people were killed, including at least 100 civilians.<sup>12</sup> Most of the casualties were vulnerable civilians, such as the elderly and people living with disabilities because they were unable to flee the violence. In addition, Lou Nuer women and children were abducted.<sup>13</sup>

According to IOM, over 18,000 people were displaced.<sup>14</sup> Most people who fled from the initial attacks in Pieri and surrounding areas resettled in north Uror County, in the villages of Mwo Tot, Pulchoul, Yuai Town and Riang villages.<sup>15</sup> These villages were later targeted again by the Murle militias triggering secondary and tertiary displacement, further increasing vulnerability, limiting access to essential resources and services, and exposing women and children to sexual and gender-based violence.<sup>16</sup>

## Abuses committed during phase three of the violence

### *Abuses committed by Dinka Bor and Lou Nuer militias against the Murle population*

On 10 June 2020, Dinka Bor militias marched from Bor town (south Jonglei) and Gawaar and Lou Nuer militias from Pieri (north Jonglei) into Pibor, GPAA. Between 11 and 18 June 2020, the militias attacked several villages on their way to Pibor, including Kozchar, Manyobal, Likuongole and Gumuruk.<sup>17</sup>

Murle populations fled to Pibor town but as the fighting advanced towards the town, many fled southeast to Verthet Payam, GPAA, and those who were physically capable of travelling longer distances fled further south to Labarab and Maruwa Hills, GPAA.<sup>18</sup>

Between 6 and 9 July 2020, Lou Nuer and Dinka Bor militias intentionally attacked displacement sites in Verthet and Labarab to target civilians who fled from Kozchar, Manyobal, Likuongole and Gumuruk. These attacks triggered secondary and tertiary displacement to farther reaching areas, where the IDPs had less access to humanitarian assistance.<sup>19</sup> As IDPs began returning to their villages in September, community members from Likuongole, Gumuruk, and Verthet reported that no one who stayed behind survived the attacks.<sup>20</sup>

The Panel verified that the most violent attacks occurred in Likuongole, Gumuruk and Verthet.<sup>21</sup> Lou Nuer and Dinka Bor militias looted, vandalized and burned down civilian property including houses, markets and tea shops, as well as humanitarian objects (see confidential Annex 2).<sup>22</sup> According to OCHA, due to violence between 60-70,000 people were displaced.<sup>23</sup> Humanitarian sources told the Panel it was the largest coordinated attacks in Jonglei since independence.

## Human rights abuses during phase four of the violence

### *Abuses committed by Murle militias in Dinka Bor territories*

At the beginning of July 2020, Murle combatants began attacking the communities and cattle camps beginning in Bor South County and moving up through Twic East and Duk Counties, Jonglei.<sup>24</sup>

<sup>11</sup> Interviews with confidential sources, civil society organizations and humanitarian actors, May-August 2020.

<sup>12</sup> Ibid.

<sup>13</sup> Ibid.

<sup>14</sup> DTM, IOM, Event tracking Uror County, May 2020 <https://displacement.iom.int/reports/south-sudan-%E2%80%94-event-tracking-uror-county-jonglei-state-may-2020>

<sup>15</sup> Ibid.

<sup>16</sup> Interviews with confidential sources, civil society organizations and humanitarian actors, May-August 2020.

<sup>17</sup> Interviews with civil society, witnesses, confidential sources, May – September 2020.

<sup>18</sup> Ibid.

<sup>19</sup> Ibid.

<sup>20</sup> Interviews with confidential sources and witnesses, September 2020.

<sup>21</sup> Interviews with confidential sources, civil society organizations and humanitarian actors, May-August 2020.

<sup>22</sup> Interviews with confidential sources, June-August 2020.

<sup>23</sup> OCHA, Humanitarian snapshot June 2020, <https://reliefweb.int/report/south-sudan/south-sudan-humanitarian-snapshot-june-2020>

<sup>24</sup> Interviews with civil society, witnesses and confidential sources, May-October 2020.

Murle militias destroyed civilian property including markets, abducted children and women, and committed rape and other sexual and gender based violence.<sup>25</sup> One of the most deadly incidents for civilians occurred on 27 July 2020, when armed Murle militias attacked a church in Makol Chuei, Bor West County, Jonglei, which was hosting recently displaced IDPs from Bor South County. The attack killed 50 people and injured an estimated 72 people.<sup>26</sup> By mid-July, IOM reported that over 13,000 IDPs had temporally sheltered in Bor town.<sup>27</sup>

### **Violence targeted humanitarian facilities and hampered the delivery of humanitarian aid**

Throughout the above-mentioned period, humanitarian access was obstructed. Due to the high levels of insecurity, humanitarian agencies were unable to reach displaced populations during the conflict. By 31 July 2020, none of the major roads in Jonglei were open or accessible due to the conflict.<sup>28</sup>

Humanitarian facilities and services were targeted, destroyed and looted. During phase one, two and three of the violence, 635 metric tons of food and nutrition items were stolen across Gumuruk, Verteth, Pieri, and Nyadin villages in GPAA and Jonglei.<sup>29</sup>

Both Gumuruk and Likuongole saw indiscriminate burning of humanitarian assets during phase three of the violence. NGO vehicles and NGO compounds, warehouses holding food and supplies for humanitarian distribution, health clinics and schools were looted, vandalized and burned down (see confidential Annex 2). By July 2020, all local health aid facilities in Gumuruk, Likuongole, Verthet and Pibor Town, GPAA, had suspended their activities.<sup>30</sup>

### **Targeted flight restrictions also obstructed humanitarian access and aid delivery during the conflict.**

- On 16 June 2020, the Jonglei Youth Leadership, supporters of the Nuer and Dinka Bor, released a statement declaring a no-fly-zone over GPAA, accusing officials in Juba of supporting the Murle Cobra Faction with arms and ammunition throughout the conflict (see below).
- At the end of June, the Murle Cobra Faction denied efforts to evacuate wounded Dinka Bor and Nuer combatants out of Pibor town. The Murle Cobra Faction demanded SSDPF deployments to the GPAA in exchange for facilitating the medical evacuation of wounded Nuer and Dinka combatants.<sup>31</sup>
- At the end of July, Government authorities blocked a flight leaving Juba carrying medical and humanitarian supplies to Duk and Twic East Counties, Jonglei, during the series of Murle attacks in the fourth phase of violence.<sup>32</sup>

---

<sup>25</sup> Ibid.

<sup>26</sup> Ibid.

<sup>27</sup> IOM, South Sudan — Event Tracking: Bor South County, Jonglei State, August 2020: <https://displacement.iom.int/reports/south-sudan-%E2%80%94-event-tracking-bor-south-county-jonglei-state-august-2020>

<sup>28</sup> Confidential report on file with the Panel.

<sup>29</sup> WFP, Situation Report, August 2020:

<https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/WFP%20South%20Sudan%20Situation%20Report%20%23274-%2014%20August%202020..pdf>

<sup>30</sup> Interviews with confidential sources, May-October 2020.

<sup>31</sup> Confidential reports on file with the Panel.

<sup>32</sup> Interviews with humanitarian staff, witnesses and confidential sources, May-October 2020.

*Declaration of prohibition of a no-fly zone over Greater Pibor Administrative Area (GPAA) issued the Jonglei Youth, June 2020*

**DECLARATION OF IMPOSITION OF A NO-FLIGHT ZONE OVER PIBOR ADMINISTRATIVE AREA (P.A.A)**

(Bor, Jonglei, 16 June 2020) - This statement serves to notify all the authorities in South Sudan; and the people of South Sudan in general that we, the Jonglei Youth, will be imposing a No-Flight Zone over the entire airspace of Pibor Administrative Area (P.A.A). We hereby alert both civil and military authorities to avoid traveling over or flying in and out of the Pibor Administrative Area. We advise all concerned parties that any pending plans to travel to the area be postponed indefinitely. The prohibition is effective as of today (the 16th of July 2020) and shall remain in effect until further notice.

The Jonglei Youth Leadership on ground in Pibor are hereby instructed to reinforce this order without further ado. Any plane that violates this order must be brought down! The no-fly restriction applies to all UN reliefs, commercial and military aircrafts flying in and out of the Pibor area.

We took on this decision in light of the ongoing communal clashes between the Youths of Jonglei and the unruly youth of Murle. The Jonglei Youth mobilized themselves in masses to impose law and order across the Greater Jonglei State in lieu of a functional or responsible national government. This decision came after last month's massacre, where rogue youth from the Murle tribe unconventionally attacked the Lou Nuer, subsequently killing dozens of civilians and injuring scores more. The unruly youth pillaged the entire village of Piere and abducted cattle and children while displacing hundreds of unarmed civilians. Like in many other occasion, the government opted to remain both blind and deaf to the affliction of Jonglei.

The massacres were committed by Murle's Cobra faction of Gen. David Yau Yau and Gen. Akot Lual, who have also been concurrently waging a conquest of disturbance across all the Greater Bor counties of Duk, Twic-East and Bor respectively. This violent behavior, which often results in systematic displacement of people and destruction of livelihood, must be brought to an end through one way or another.

It has come to our attention that some interest driven elements have been supplying ammunitions by air to Pibor to tilt the battle in favor of the Murle bandits. In one of the recent battles where our mighty youth witnessed the thrill of victory against the Murle youth, large quantities of automatic and semi-automatic weaponry as well as their ammunitions were seized from the enemy's armory. This begs the question of HOW and WHY such weapons were supplied to a non-state actor? Most of all, WHO supplied these weapons?

We believe that some elements from Juba are implicit in Murle's violent plunder of villages within its vicinity. The concurring attacks carry intent to destabilize the Greater Jonglei State, as to keep them engaged in trivial matters, afar from the National Agenda. We have resolved to cut the supply of weapons to the Murle, through means of air transportation, hence the imposition of the Flight Exclusion Zone.

We further wish to reiterate that our operation represents no harm to the UN, other NGOs, private businesses and the government of the day. We are not concern with the politics of the regime change or whatsoever. In this spirit, we would like to assure authorities in Juba that national and international properties and assets will be exempted from our strategic maneuver.

### **Violence as the primary contributing factor in the current humanitarian crises**

Attacks in February and March 2020 in GPAA disrupted land preparation ahead of cultivation. Mass displacement and subsequent movement restrictions caused by the conflict from May to August 2020 in northern, southern and western Jonglei prevented seasonal planting, weeding and growing.<sup>33</sup>

With exhausted food stocks there was an increase in market reliance between May and August 2020, however, the conflict blocked most major market supply routes. Most markets had been burned down during the attacks, which left people without options for alternative food supply.<sup>34</sup>

The inability of communities to cultivate was further exacerbated by the lack of humanitarian access. Due to insecurity between May and August 2020, no assistance was delivered to conflict-affected areas. Moreover, planned food distribution throughout the lean season (May-August 2020) in GPAA and most of Jonglei did not happen.<sup>35</sup>

In this context, IDPs—displaced because of the months of conflict—have been unable to cope with the wave of unexpected heavy rains and flooding that started in June 2020. The rains that have continued, as of October, have affected Bor South, Pibor, Duk and Twic Counties.

---

<sup>33</sup> Interviews with confidential sources and humanitarian actors, May-October 2020.

<sup>34</sup> Ibid.

<sup>35</sup> Confidential documents on file with the Panel and interviews with humanitarian sources, June-August 2020.

### **Annex III: Documentation of stockpile management**

The Government has outlined regulations for its stockpile management in Chapter Two, paragraph 15 of its Firearms Act (2016). In addition, the Government requested assistance in stockpile management in its 2018 and 2020 national reports to the UN Secretary-General on the implementation of the Programme of Action on small arms and light weapons (PoA) and the International Tracing Instrument (ITI), which referred to key challenges to the Government's capacity to adequately manage arms supplies and address the illicit proliferation of arms.

#### ***Firearms Act (2016)***

#### **15 Stockpile Management**

- (1) A mandatory physical stock taking, at least once every year shall be undertaken by all state agencies and local governments that possess firearms.**
- (2) A verification process to evaluate correctness of the data shall be established with oversight provided by the relevant institutions.**
- (3) Firearms in the possession of civilians shall be registered on the Central Firearms Database.**
- (4) The Military and National Security firearms shall be registered within the Military and National Security firearms registries.**
- (5) All firearms in possession of a state agency shall be marked by a uniform proofing mark on both the barrel and the frame.**

14

**Act 1**

*Firearms*

**2016**

- (6) No firearms in the possession of state agency shall be transferred to a private person.
- (7) Any obsolete and/or surplus firearms in possession of a state agency shall be disposed of by destruction.
- (8) An employee of state agency may possess a firearm of that state agency subject to the conditions prescribed in the Regulations.
- (9) Every government agency shall maintain a register which contains the information as prescribed in the Regulations.

*2020 National Report on the implementation of the Programme of Action on small arms and light weapons (PoA) and the International Tracing Instrument (ITI)*<sup>36</sup>

**National Report on the implementation of the Programme of Action on small arms and light weapons (PoA) and the International Tracing Instrument (ITI)**

South Sudan  
English  
SUBMITTED

**Diversion**

[RevCon3 outcome II. A.1(c)20] 5.4. Does your country collect information on incidents of diversion related to national stockpile management?

5.4.1. Number of incidents of diversion related to stockpile management:

2

5.4.1.1. Details:

The first incident occurred when a weapons meant to given to the police were diverted to the civilians by rogue elements in the police. Those weapons were recovered because they were marked with the unique police serial number. The second incident was also involving the weapons of the National Security which were supposed to go to one of their units. The weapons were intercepted by the rebels and they were diverted to the rebels camp.

**International assistance**

[PoA II.29: III.6] 5.6. Does your country wish to request assistance in developing standards and procedures on stockpile management? [if no, go to 5.5]

5.6.1. What kind of assistance do you require?

Technical Training on Physical Security and Stockpile Management (PSSM).

5.6.2. Has your country developed a project proposal for assistance in this regard?

**International assistance**

[PoA III.6: 14] 5.7. Does your country wish to request assistance in developing capacity for the destruction of weapons? [if no, go to 6.1]

<sup>36</sup> South Sudan, National Report on the implementation of the Programme of Action on small arms and light weapons (PoA) and the International Tracing Instrument (ITI), 2020: <https://unoda-poa.s3.amazonaws.com/reports/SSD-English-1046-SUBMITTED.pdf>

**2018 National Report on the implementation of the Programme of Action on small arms and light weapons (PoA) and the International Tracing Instrument (ITI)<sup>37</sup>**

**National Report on the implementation of the Programme of Action on small arms and light weapons (PoA) and the International Tracing Instrument (ITI)**

South Sudan  
English  
SUBMITTED

**International assistance**

**PoA II.29: 10. Does your country wish to request assistance in developing standards and procedures on stockpile management?**

**III.6**

**10.1 What kind of assistance do you require?**



Technical and Financial assistance to: 1. Draft Standard Operating Procedure (SOP) on Physical Security & Stockpile Management. 2. Draft Standard Operating Procedure (SOP) on Marking & Registration. Regarding Stockpile Management the Republic of South Sudan engaged in technical assessments with German support and conducted several Capacity Building workshops with the organized forces. Based on these activities, support is required in the following areas: -

- Build new armories where infrastructure is not existent that include financing for safe storage facilities. - Refurbish existing storage facilities where appropriate. - Financing Basic Infrastructure to improve installation of racks in armories, - Build secure fences to improve internal and external physical security of the facilities. - Technical training of armorers on Physical Security & Stockpile Management.

<sup>37</sup> South Sudan, National Report on the implementation of the Programme of Action on small arms and light weapons (PoA) and the International Tracing Instrument (ITI), 2018: <https://unoda-poa.s3.amazonaws.com/reports/SSD-English-871-SUBMITTED.pdf>

#### **Annex IV: Violent disarmament campaign in Warrap**

In late July 2020, Lieutenant General Rin Tueny Mabor Deng established a command post in Romic, the county capital of Tonj East County, to start the disarmament campaign. Historically, Tonj East has been a neglected Dinka area, with most of its population and tribal chiefs supporting the Sudan People's Liberation Movement/Army in Opposition. In addition, the Panel corroborated that Lieutenant General Akol Kur Kuc had agreed with local chiefs, through the mediation of his father-in-law, General Mathiang Magordit Akuchwel (South Sudan National Police Service) to rearm local cattle keeping militias, known in Dinka as "Gelweng".<sup>38</sup>

Multiple sources in Romic told the Panel that the disarmament taskforce established a "military government"—led by Colonel Philip Piol Ayuel—to replace the local administration and judiciary. By the first week of August, tensions between the taskforce and cattle keepers had grown.<sup>39</sup>

On 8 August 2020, in the market in Romic, violence erupted after soldiers killed an unarmed civilian after they protested the detention of a youth. Violence spiralled during impromptu protests when the local Dinka cattle keeping militias approached the military taskforce headquarters seeking revenge. The Panel collected multiple corroborated testimonies confirming that, in the course of the subsequent fight, the SSPDF units in Romic, commanded by Captain Majok Bona Bol and Major Deng Apac, deployed heavy artillery and tanks to shoot into civilian-inhabited cattle camps.<sup>40</sup> As a result of the fight, at least 148 people were killed including 63 soldiers (including Captain Bona Bol and Major Apac), and 85 civilian and hundreds of soldiers, militia and civilians injured.<sup>41</sup>

---

<sup>38</sup> Interviews with SSPDF commanders, elders, civil society, eyewitnesses and confidential sources, August-October 2020.

<sup>39</sup> Ibid.

<sup>40</sup> Ibid.

<sup>41</sup> Ibid. See Radio Tamazuj, Death toll from Tonj East fighting rises to 148, 13 August 2020: <https://radiotamazuj.org/en/news/article/death-toll-from-tonj-east-fighting-rises-to-148>

## Annex V: SPLA-IO defections in the reporting period

In the aftermath of the formation of the new cabinet, on 17 March 2020, three senior SPLA-IO generals, including its Deputy Chief of General Staff for Administration and Finance and sanctioned individual Lieutenant General James Koang Chuol (SSi.003)—previously sacked by First Vice-President Machar from his position of co-Chair of the Joint Defence Board (JDB)—announced their defection to the SSPDF.<sup>42</sup> In a statement, the defectors indicated that “the SPLM/A-IO has lost direction, vision and command of the forces that it is turned into family affairs without consultation with Military Command Council in the movement is case in point” (see below).

Lieutenant General Koang told South Sudanese media that “I am no longer a supporter of Dr. Riek Machar. We have resigned from his leadership because the officers are being neglected. Also, the recent formation of the government was not done properly”.<sup>43</sup> Lieutenant General Koang also accused the First Vice-President of nepotism after his wife, Angelina Teny, was appointed as Minister of Defence and Veterans Affairs in the Government.<sup>44</sup>

Also in March, General James Nando Mark, the SPLA-IO division commander in Western Equatoria, defected to the SSPDF, citing similar reasons.<sup>45</sup> On 14 September 2020, General Barnaba Malish, the SPLA-IO Sector 6 deputy commander (Western Equatoria), defected to the SSPDF together with 165 soldiers. He cited the lack of security reforms and nepotism within the SPLM/A-IO as the reasons for his defection.<sup>46</sup> On 21 September 2020, the Panel also received a copy of a handwritten letter, written by Major General Moses Lokujo Gabriel, SPLA-IO Commander of Division 2B (Central Equatoria), where Major General Lokujo defected to the SSPDF for similar reasons (see Annex 7).

---

<sup>42</sup> Interviews with SPLA-IO senior leadership and confidential sources, March 2020.

<sup>43</sup> Radio Tamazuj, SPLA-IO’s deputy chief of staff defects to Kiir, 17 March 2020: <https://radiotamazuj.org/en/news/article/spla-io-s-deputy-chief-of-staff-defects-to-kiir>

<sup>44</sup> Ibid.

<sup>45</sup> Interviews with SPLA-IO commanders, September 2020.

<sup>46</sup> Radio Tamazuj, Senior SPLA-IO commander in Western Equatoria joins Kiir, 14 September 2020: <https://radiotamazuj.org/en/news/article/senior-spla-io-commander-in-western-equatoria-joins-kiir>

*Lieutenant General James Koang Chuol resignation from SPLA-IO*

Date 17/3/2020

**Letter of Resignation**

We are hereby announcing our resignation from the **SPLA/M (IO)** with effect from 17/3/2020. We have also decided to resign from our respective assignments. The reasons are many but important among them is the way the movement is being run and managed. The **SPLA/M (IO)** has lost direction, vision and command of the forces that it is turned into a family Affairs or business enterprise. The recent appointment of Minister of Defense and Veterans Affairs without consultation with Military Command Council in the movement is case in point.

Therefore, in the interest of full implementation of the **Sept 2018 Peace Agreement** and in the spirit of ensuring stability and peace to our beloved country of South Sudan, we have decided to join hands, declare our support and allegiance to the president of the Republic of South Sudan **General Salva Kiir Mayardit**. We shall be committed and work as part of the Sudan People's Liberation Movement (**SPLM**) and South Sudan People's Defense Forces (**SSPDF**) to effectively ensure that our abandoned forces that are left behind in the bushes without food, shelter and medicines are promptly reorganized and reintegrated in the shortest possible time with their brothers and sisters in the **SSPDF**.

We strongly urge our field commanders and their forces to remain calm and ensure that the permanent ceasefire holds in greater Upper Nile, Bhar el ghazal and Equatoria in their current positions. We also urge them to immediately report themselves to various Cantonment sites and training centers for smooth and timely implementation of the remaining critical tasks of the security arrangements.

Signed:

1. **LT. Gen. James Koang Chol**, Former Deputy Chief of General Staff for Administration and Finance and former Co-chair of Joint Defense Board (JDB).
2. **Maj Gen. Gathor Gatluak Koryom**, former Co-chair of Joint Military Ceasefire Commission (JMCC)
3. **Maj Gen. Wang Chany Thian**, former Deputy Director General for National Security Service (NSS), former member of (JDB) Technical team.
4. **Maj Gen. Joseph Yata Erasto**, Former Commander of Division 2 B, and former member of (JDB)

CC: File

**Annex VI: SPLA-IO First Lieutenant General Dual Related to First Vice-President Machar**

*Sudan People's Liberation Army in Opposition SPLA-I-O*



*The office of chief of General staff*

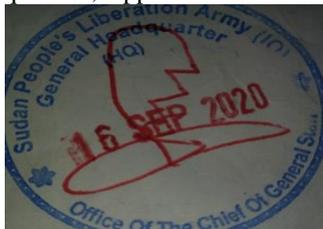
Formal letter to South Sudan Peace guarantors, TROIKA, AU, IGAD.

Subject: Request for Dr.Machar to SPLA (IO) GHQs for briefing:

The Military High command's Leadership (MHCL) of SPLA (IO) has learned that the ongoing Peace agreement in Juba has lots of complications and inherited some sorts of procrastinations which debilitating the implementation of the agreement, especially the security arrangements which is the most paradigm that should have been solved in the first month prior to the agreement.

However, I have have written an appeal to South Sudan Peace guarantors,Troika, AU and IGAD to accept our request as a movement that, the Chairman and Commander in Chief (C-in-C), First Vice President of the Republic of South Sudan, Dr.Riek Machar Teny Dhurgon, should be given a chance in order to meet and briefs the SPLA (IO) Military Leadership (ML) about the status of the peace in the GHQs.

It's clear that know Dr. Machar, went to Juba in February, for confidence building and pushing the agreement to work without hindrances but as a result, the regime in Juba is playing tricks to mislead both African peace actors, IGAD, AU and the wider international community. Undoubtedly the current peace deal in South Sudan is deteriorating and slowly moving towards passimise ending while peace guarantors are crossing legs and watching without action.The SPLA (IO) forces comprised of forty one (41,000) troops are ready now to move at anytime and must be deployed in the three (3) towns, Equatoria, Upper Nile and Bhar el Gazal regions as per the agreement, or otherwise, the peace is dead.

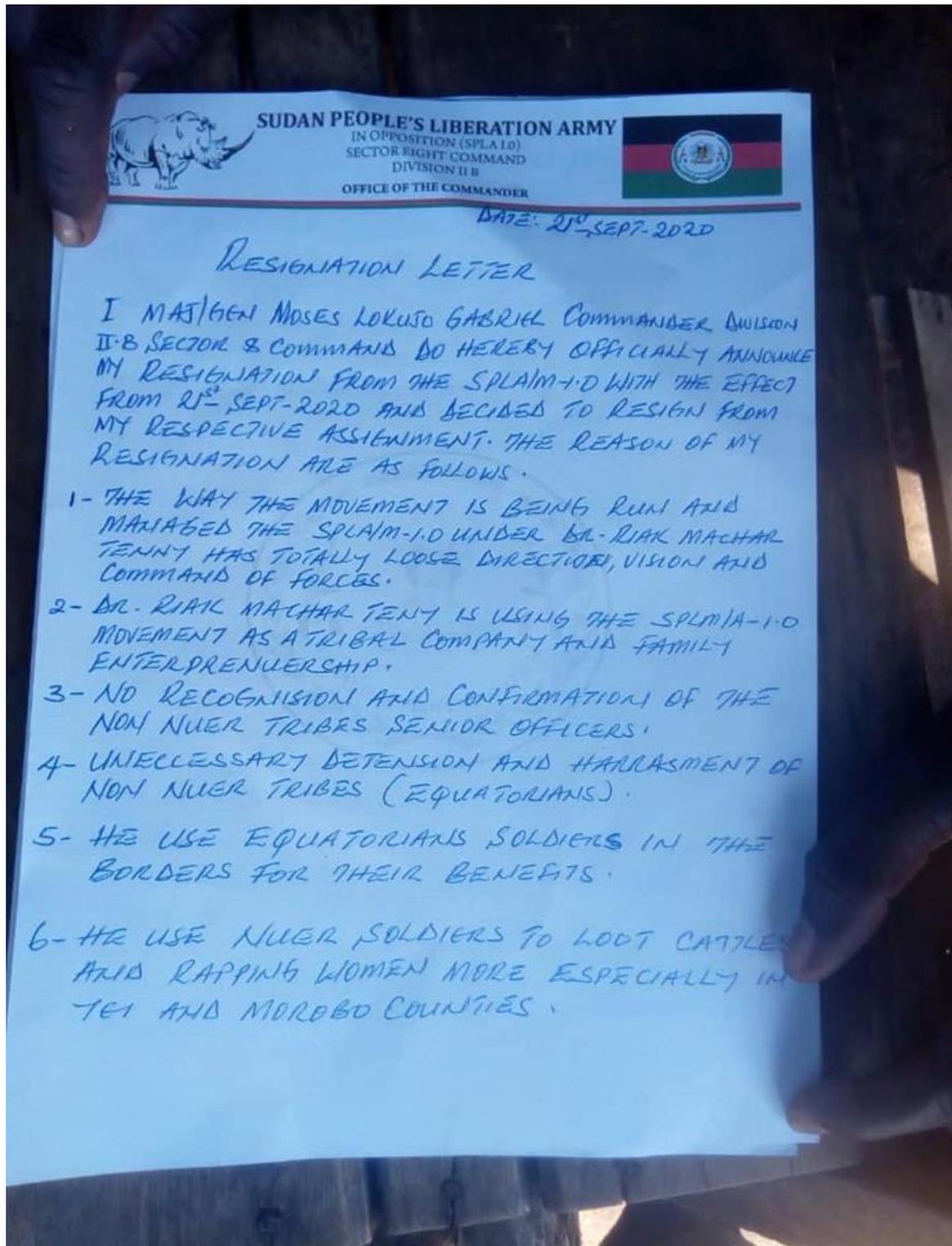


Regards

SPLA (IO) Chief of General Staff, First Lieutenant General Simon Gatwech Dual, GHQs, South.

Cc == SPLM /A-IO chairman and Commander in-Chief & first vice president of the Republic South Sudan. Dr Riek Machar Teny Dhurgon.

## Annex VII: Major General Lokujo's letter of resignation from the SPLA-IO



NO POLITICAL SPACE IS ALLOWED TO THE  
NON NUBER TRIBES.

→ THEREFORE, IN THE INTEREST OF FULL IMPLEMENTATION OF THE SEPTEMBER 16 PEACE AGREEMENT IN THE SPIRIT OF ENSURING STABILITY AND PEACE TO OUR BELOVED COUNTRY OF SOUTH SUDAN, WE HAVE DECIDED TO JOIN HANDS AND DECLARE OUR SUPPORT AND ALLEGIANCE TO THE PRESIDENT OF THE REPUBLIC OF SOUTH SUDAN GEN. SALVA KIIR MAYARDIT WITH ALL DIVISION II'S STRUCTURE OF FORCES WITH THE ACCURATE PARADE OF ONE THOUSAND NINE HUNDRED NINETY NINE 1999 EXCLUDING THOSE WHO ARE IN TRAINING CENTRES IN JUBA, RAJAB, LOLOGO, ROMBUK AND NUNI RESPECTIVELY.

→ WE SHALL BE COMMITTED AND WORK AS PART OF THE SUDAN PEOPLES LIBERATION MOVEMENT (SPLM) AND SOUTH SUDAN PEOPLES DEFENSE FORCES (SSPDF) TO EFFECTUALLY ENSURE THAT OUR ABUNDANT FORCES THAT ARE LEFT BEHIND IN THE BUSHES WITHOUT FOOD, SHELTER AND MEDICINES ARE PROMPTLY RECOGNISED AND INTEGRATED IN THE SHORTEST POSSIBLE TIME WITH THEIR BROTHERS AND SISTERS IN THE SOUTH SUDAN.

... SPACE IS ALLOWED TO THE  
PEOPLES DEFENSE FORCES (SSPDF) AND  
ORGANISED FORCES ACCORDINGLY. I STRONGLY  
URGES OUR FIELD COMMANDERS AND THEIR  
FORCES TO REMAIN CALM AND ENSURE THAT  
PERMANENT CEASEFIRE HOLDS IN GREATER TEI,  
CENTRAL EQUATORIA, GREATER EQUATORIA AND  
SOUTH SUDAN AT LARGE.

MAY GOD BLESS SOUTH SUDAN



~~SIGNATURE~~  
MAJ/GEN. MOSES LOKUSO GABRIEL  
COMMANDER DIVISION II.8  
GREATER TEI RWER AREA.

## Annex VIII: NAS press release on attack in Gorom payam



**OFFICE OF THE SPOKESMAN  
NAS-HQs  
Email: samuelsuba@yahoo.co.uk**

**Ref: NAS/OSM/22**

**Date: 06th August, 2020**

**FOR IMMEDIATE PRESS RELEASE**

The Leadership of National Salvation Front (NAS) informs its members, supporters, the people of South Sudan and members of International Community about the latest development on the South Sudan People's Defense Forces (SSPDF) aggression on NAS positions.

On Wednesday 5<sup>th</sup> August 2020, the gallant NAS forces aborted SSPDF planned aggression by conducting a successful counter attack operation on SSPDF forward tactical operation base of Tiger Division in Gorom Payam, a suburb of the capital Juba and fifteen miles (15) from center of the capital. The base is being used by SSPDF for coordinating operations and its on-going military offensive against NAS positions in Equatoria, especially to command its present attack on NAS positions in Mundri, Western Equatoria State.

In this operation eleven (11) enemy soldiers were killed in action, more than seven (7) others injured, nine (9) AKM/47 weapons, assorted quantity of ammunition and other equipment were captured in good condition. Meanwhile, only three (3) NAS soldiers suffered gun wounds. Our gallant revolutionary surgical force withdrew successfully to its base.

In Lobonok County, South of Juba, the SSPDF carried out attacks on innocent civilians looting and burning down several houses of civilians whom they accused of sympathizing with NAS.

In Bazi, Morobo County, a small force of SSPDF looted cattle, goats and plundered villages of civilians taking refuge along the borders with Democratic Republic of Congo (DRC).

NAS reiterates its commitment to the Cessions of Hostilities Agreement (CoHA) signed on 21<sup>st</sup> December 2017 in Addis Ababa Ethiopia, and to the Rome Declaration signed on 20<sup>th</sup> January 2020 in Rome Italy. NAS however, reserves the right to self-defense.

**Suba Samuel Manase  
NAS Spokesman**



## **Annex IX: Locations of artisanal gold mining sites**

In the course of its investigations, the Panel has received information on the primary locations of artisanal mining sites in Central and Eastern Equatoria.<sup>47</sup> As the Panel previously reported (see S/2019/897, S/2019/301 and S/2020/342) artisanal mining is legal and customary practice but Government security and non-state armed groups have guarded or controlled access to mining sites.<sup>48</sup>

**Central Equatoria:** In counties south and southwest of Juba, SSPDF, SPLM-A/IO and NAS units have maintained presence in areas with artisanal mines:

1. In Juba County, mines are concentrated in the foothills east of Lobonok and Karpeto towns, areas with NAS and SSPDF presence;
2. In Juba County, artisanal miners are active around Wonduruba, along the Luri River and the areas of Togolo and Woke, north of Wonduruba, areas with NAS and SSPDF presence;
3. In Lainya County, seasonal mines operate on both sides of the Juba-Yei road around Loka West, areas with NAS and SSPDF presence;
4. In Yei and Lainya Counties, mines are focused along the Yei river north and south of Yei town, areas with NAS and SSPDF presence;
5. In Morobo County, gold deposits are prevalent around Wudabi, west of Morobo town near the border with the Democratic Republic of the Congo, an area with NAS and SSPDF presence;
6. In Morobo County, some mining occurs near Panuyme, east of Morobo town, an area with SPLA-IO and SSPDF presence.

**Eastern Equatoria:** In the counties around Kapoeta town, artisanal mining takes place in areas with National Security Service and SSPDF presence:

1. In Budi County, some of the most active mines are centred in Luru, southwest into the Didinga Hills and Chukudum and Kuluru towns, areas with National Security Service presence;
2. In Kapoeta South County, artisanal miners operate around Namurnyang, areas with local militias and National Security Service presence;
3. In Kapoeta East County, mines are concentrated south of Kapoeta town in Napotpot and east of Kapoeta town in Anaknak, with local, SSPDF and National Security Service presence.

---

<sup>47</sup> Interviews with the Ministry of Mining, industry experts, businesspersons, foreign diplomats, journalists, UNMISS staff, civil society and confidential sources, January-October 2020.

<sup>48</sup> The Mining Act (2012) defines artisanal mining as mining operations that: use traditional or customary ways and means; do not include any minerals occurring more than 10 metres below the surface, whose recovery requires the use of explosives or that overlies Mineral Resources.

## Annex X: Repayment schedule for Afreximbank loan

**Republic of South Sudan (RSS)**



**MINISTRY OF FINANCE & PLANNING (MOFP)**  
Minister

---

Ref: MoF&P/MO/J/10/2019 October 10<sup>th</sup>, 2019

Hon. Minister,  
Ministry of Petroleum,  
RSS/ Juba

**Subject: Irrevocable Allocation of Twenty Five [25] Crude Oil Cargoes – Loading between: 2019 – 2023  
(Afreximbank USD\$ 400 Million Term Loan Facility).**

Reference is made to the "Term Sheet" dated 2<sup>nd</sup> of May 2019 duly executed between the Ministry of Finance & Planning and M/s Afreximbank, vide which your company has been appointed as designated off-taker of crude oil cargoes allocated for repayment of the USD\$ 400M term loan facility.

The proceeds derived from the sale of the crude oil allocated will be assigned to M/s Afreximbank towards repayment of the USD \$ 400 Million Term Loan Facility that is being availed to the Ministry of Finance and Planning. I am, hereby pleased to irrevocably allocate the following Twenty Five [25] crude oil cargoes to Trinity Energy Limited as the appointed and authorised crude oil off taker to the **Afreximbank – USD \$ 400 Million Term Loan Facility** for lifting between **2019 – 2023** as per the following schedule:

**Year 1 – December 2019 – 2020**

- 1) Cargo 1 [December 2019]– 600,000 [Six Hundred Thousand] Barrels +- 5% of Dar Blend crude oil;
- 2) Cargo 2 [December 2019]– 600,000 [Six Hundred Thousand] Barrels +- 5% of Dar Blend crude oil;
- 3) Cargo 3 [January 2020]– 600,000 [Six Hundred Thousand] Barrels +- 5% of Dar Blend crude oil;
- 4) Cargo 4 [March 2020]– 600,000 [Six Hundred Thousand] Barrels +- 5% of Dar Blend crude oil;
- 5) Cargo 5 [June 2020]– 600,000 [Six Hundred Thousand] Barrels +- 5% of Dar Blend crude oil;
- 6) Cargo 6 [September 2020]– 600,000 [Six Hundred Thousand] Barrels +- 5% of Dar Blend crude oil;
- 7) Cargo 7 [November 2020]– 600,000 [Six Hundred Thousand] Barrels +- 5% of Dar Blend crude oil;

**Year 2- 2021**

- 8) Cargo 8 [January 2021]– 600,000 [Six Hundred Thousand] Barrels +- 5% of Dar Blend crude oil;
- 9) Cargo 9 [March 2021]– 600,000 [Six Hundred Thousand] Barrels +- 5% of Dar Blend crude oil;
- 10) Cargo 10 [May 2021]– 600,000 [Six Hundred Thousand] Barrels +- 5% of Dar Blend crude oil;
- 11) Cargo 11 [June 2021]– 600,000 [Six Hundred Thousand] Barrels +- 5% of Dar Blend crude oil;
- 12) Cargo 12 [September 2021]– 600,000 [Six Hundred Thousand] Barrels +- 5% of Dar Blend crude oil;
- 13) Cargo 13 [November 2021]– 600,000 [Six Hundred Thousand] Barrels +- 5% of Dar Blend crude oil;
- 14) Cargo 14 [December 2021]– 600,000 [Six Hundred Thousand] Barrels +- 5% of Dar Blend crude oil;

Page 1 | 2

P. O.Box 80, South Sudan - Juba

**Year 3 - 2022**

- 1) **Cargo 15 [January 2022]**– 600,000 [Six Hundred Thousand] Barrels +- 5% of Dar Blend crude oil;
- 2) **Cargo 16 [March 2022]**– 600,000 [Six Hundred Thousand] Barrels +- 5% of Dar Blend crude oil;
- 3) **Cargo 17 [May 2022]**– 600,000 [Six Hundred Thousand] Barrels +- 5% of Dar Blend crude oil;
- 4) **Cargo 18 [June 2022]**– 600,000 [Six Hundred Thousand] Barrels +- 5% of Dar Blend crude oil;
- 5) **Cargo 19 [September 2022]**– 600,000 [Six Hundred Thousand] Barrels +- 5% of Dar Blend crude oil;
- 6) **Cargo 20 [November 2022]**– 600,000 [Six Hundred Thousand] Barrels +- 5% of Dar Blend crude oil;
- 7) **Cargo 21 [December 2022]**– 600,000 [Six Hundred Thousand] Barrels +- 5% of Dar Blend crude oil;

**Year 4 - 2023**

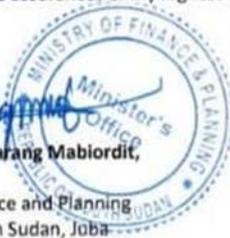
- 1) **Cargo 22 [January 2023]**– 600,000 [Six Hundred Thousand] Barrels +- 5% of Dar Blend crude oil;
- 2) **Cargo 23 [March 2023]**– 600,000 [Six Hundred Thousand] Barrels +- 5% of Dar Blend crude oil;
- 3) **Cargo 24 [May 2023]**– 600,000 [Six Hundred Thousand] Barrels +- 5% of Dar Blend crude oil;
- 4) **Cargo 25 [July 2023]**– 600,000 [Six Hundred Thousand] Barrels +- 5% of Dar Blend crude oil;

The confirmed laycan dates and award pricing for each crude oil cargo listed in the above cargo lifting schedule shall be passed directly to Trinity Energy Limited by the Ministry of Petroleum ("MoP") and will be summarised in the form of an official award letter for each of the respective crude oil cargo liftings.

Trinity Energy Limited is expected to pay the full cargo award value for each of the respective cargoes lifted to M/s Afreximbank toward settlement of the USD\$ 400M Term Loan Facility. It is hereby further acknowledged that the crude oil cargoes listed in the above cargo lifting schedule will be given priority for end month loading where applicable.

Please, accept the assurances of my highest consideration and best regards.

  
**Hon Salvatore Garang Mabiordit,**  
Minister,  
Ministry of Finance and Planning  
Republic of South Sudan, Juba



**Cc:**

- Hon Deputy Minister- Ministry of Finance & Planning,
- 1<sup>st</sup> Undersecretary- Ministry of Finance and Planning
- Undersecretary for Planning- Ministry of Finance & Planning
- Legal Department- Ministry of Finance and Planning
- File

## Annex XI: Excerpt from President Kiir's Independence Day speech in 2020

  
**Republic of South Sudan**  
The President

July 8<sup>th</sup>, 2020

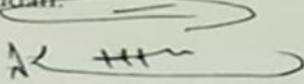
**His Excellency, Salva Kiir Mayardit**  
**President of the Republic of South Sudan**  
**Address to the Nation on the Ninth Anniversary of the**  
**Country's Independence**

Turning to infrastructure, I am pleased to inform you that the entire Nile Blend oil output has been dedicated exclusively to the funding of infrastructure projects. Construction on segments of the two key highways, namely

National Road 1 and 2 is already underway, thanks to oil revenue from the Nile Blend. We shall retain this arrangement for as long as necessary so that we build roads linking production with consumption centres. This will stimulate and diversify the domestic economy, thus reducing our sole reliance on oil.

Fellow compatriots,  
As I end my remarks, I am appealing to you all on this important day in our history to embrace the message of peace individually and collectively. Let us all work tirelessly irrespective of our political leanings to restore trust among ourselves and to mend the social fabric that was torn apart by war we are now putting behind us. Let us all desist from unnecessary propaganda and instead work together as South Sudanese to put our country permanently on the path of peace.

May the almighty God bless all of you and our country South Sudan.



**Salva Kiir Mayardit**  
President, Republic of South Sudan  
Juba, South Sudan

Annex XII: Excerpt from President Kiir's speech to the Transitional National Legislature in 2019



**REPUBLIC OF SOUTH SUDAN**  
**The President**

**SPEECH OF H.E. THE PRESIDENT OF  
THE REPUBLIC ON THE OCCASION OF  
THE OPENING OF THE SECOND SESSION OF  
THE TRANSITIONAL NATIONAL LEGISLATURE**

**MAY 14TH, 2019**

With peace in our sight, I see road construction as a critical measure needed in order to spur development and economic growth in our country. Economic development is a function of the movement of people, goods and services; and these require good roads. Towards this end, the government has signed a contract with Shandong High-Speed Company and other Chinese construction companies to build major highways connecting the three regions of South Sudan with Juba.

As it is reported, the government has approved a plan to fund the construction of these highways from our crude oil. The Ministry of Petroleum is instructed to deposit 30,000 barrels of crude oil daily into an account established for this purpose. It is against the funds accruing from these barrels of crude that road construction can be financed.

These plans have been approved by the Council of Ministers and I have created a China Desk in my office so I can directly supervise this important project. We are starting with the Juba-Rumbek highway, and then we can start the Nadapal-Torit-Juba-Bor highway to Upper Nile. The third road is the Kaya-Yei and Western Equatoria to Raja Road. These roads are they trunk roads that will spur economic growth and give birth to new industries in our country.

## Annex XIII: Ministry of Finance and Planning 2019-20 non-oil revenue collection

Taxes	2019/2020 Approved Budget	Q1 Outturns	Q 2 Outturns	Q3 Outturns	Q4 Outturns	YTD Outturns	% of annual budget executed
PIT	15,312	3,537	4,848	4,829	3,276	16,490	108%
Sales Tax	3,266	874	1,014	974	1,062	3,924	120%
Excise	3,582	990	1,714	1,640	1,462	5,806	162%
Business Profit Tax	2,180	560	972	1,330	975	3,837	176%
Customs Duty	2,676	331	491	497	483	1,802	67%
Other Non tax (Fees & Licenses)	2,836	2	1	1	0	4	0%
Non-Oil Revenue Taxes	0		0	0	0	0	0%
<b>Total Tax Revenue</b>	<b>29,852</b>	<b>6,294</b>	<b>9,040</b>	<b>9,271</b>	<b>7,258</b>	<b>31,863</b>	<b>107%</b>

Annex XIV: ARC Resources application for customs duty exemption



**Republic of South Sudan (RSS)**  
**NATIONAL REVENUE AUTHORITY (NRA)**  
 Office of Commissioner General  
 Exemptions

**TO: ARC RESOURCE CORPORATION LIMITED** September 19, 2019

**Subject: Application for Exemption No: 0024/09**

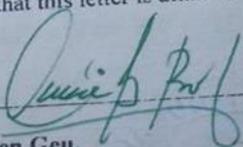
The application for exemption from Customs Duties and Taxes for the goods listed below has been approved.

Please note that certain goods such as equipment, vehicles and other machinery imported under exemption remain under customs control until such time that they are re-exported or otherwise disposed of. In all such cases, it is important that the permission **National Revenue Authority (NRA)** is sought before the disposal or transfer of any asset takes place. Whilst in the Republic of South Sudan, these goods may be the subject of inspection by Officials of the National Revenue Authority Customs Division **NRA-CD** at any time to ensure that they have not been disposed of without permission and that they are being used for the purpose for which they were originally exempted.

Category of Goods	Description of goods	Value		Estimated taxes / duties
		Currency / Amount		Currency / Amount
2,4,5,6,7 &8	MEDICAL ITEMS, FUEL, CONSTRUCTION MATERIALS, AGRICULTURAL PRODUCT, PETROLEUM PRODUCT, AND LUBRICANTS AS IN THE QUOTATION LIST	USD	491,395,000	
<b>Total Value:</b>		USD	491,395,000	

Expected import date : \_\_\_\_\_

Please ensure that this letter is attached to the original application form at all times.

Signed:  \_\_\_\_\_

**Hon. Erjok Bullen Geu,**  
 Ag. Commissioner General

Dated: 18/09/2019

Official Stamp:  


19 SEP 2019

### Annex XV: Financial transactions into National Revenue Authority operating account

The Panel received documentary confirmation on the Authority's collected non-oil revenues authorized into three financial transfers to the Authority's Operations Account that were above the two percent limit:<sup>49</sup>

- \$1,654,475.00 non-oil revenue collected in September 2019; \$1,386,701.98 were authorized for transfer on 11 October 2019 into the Authority's Operations Account number 00269212211857 (Bank of South Sudan);
- SSP 454,272,512.00 non-oil revenue collected in September 2019; SSP 191,928,819.90 were authorized for transfer on 11 October 2019 into the Authority's Operations Account number 00269122219214 (Bank of South Sudan);<sup>50</sup>
- \$2,479,792.40 non-oil revenue collected in October 2019; \$1,582,742.00 were authorized for transfer on 8 November 2019 into the Authority's Operations Account number 00269212218157 (Bank of South Sudan).

All transfers were authorized by then Acting Commissioner General of the Authority Erjok Bullen Geu (see below).

#### Authorisation of Transfer of National Revenue Authority collected funds, 11 October 2019

Subject: Authorization of Transfer of Revenue to the Central Bank.

The Office of the Commissioner General presents its compliments and would like to authorize the transfer of the revenues received into the National Revenue Authority Block Account Number: 0200000172935 USD on behalf of the Government for the month of September 2019 to the Bank of South Sudan on or before 14 October 2019.

Revenue Analysis Table

Currency	Total Revenue Collected	Net to NRA Operations Account	0.8% Bank Charges	Total Remittance to Central Bank
USD	\$1,654,475.00	\$1,386,701.98	\$13,235.80	\$254,537.22

Please, deduct 0.8% bank charges per the table above.

Remit USD 1,386,701.98 into the National Revenue Authority Operations Account as Follow:

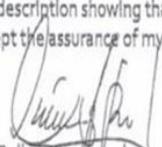
- 1- Bank Name: Bank of South Sudan, Account Name: National Revenue Authority, Account Number: 00269212218157, Currency: USD.

Kindly transfer the remaining total amount of USD 254,537.22 into the government bank account detailed as follow:

- 1- Bank Name: Stanbic Bank – Nairobi, Kenya, Account Name: Bank of South Sudan Account No.: 0100000296613 Currency: USD

Kindly furnish me with the transfer report within three days from the date of transfer and very transfer must have description showing that money has been transferred from NRA Block Account.

Please accept the assurance of my highest consideration.

  
 Hon. Erjok Bullen Geu  
 Acting Commissioner General  
 National Revenue Authority



<sup>49</sup> Interviews with former officials of the Authority, Bank of South Sudan and Ministry of Finance and Planning, August -October 2020.

<sup>50</sup> The total combined transfers in September from the separate collections of USD and SSP equaled about \$2.5 million, as reported in paragraph 75 of the text.

**Authorisation of Transfer of National Revenue Authority collected funds, 11 October 2019**

Nile Commercial Bank  
Juba – South Sudan

**Subject: Authorization of Transfer of Revenue to the Central Bank.**

The Office of the Acting Commissioner General presents its compliments and would like to authorize the transfer of the revenues received on behalf of the Government for the month of September 2019 to the Bank of South Sudan on or before 14 October 2019.

Revenue Analysis Table

Currency	Total Revenue Collected	Net To NRA Operations Account	0.8% Bank Charges	Total Remittance to Central Bank
SSP	454,272,512.0	191,928,819.90	3,634,180.1	258,709,512.040

Please, deduct the 0.8% bank charges per the table above.

Remit **SSP 191,928,819.90** into the National Revenue Authority Operations Account as follow:

- 1- **Bank Name:** Bank of South Sudan, **Account Name:** National Revenue Authority, **Account Number:** 00269122219214, **Currency:** SSP.

Kindly transfer the total remaining amount of **SSP 258,709,512.040** into the government bank account detailed as follow:

- 1- **Bank Name:** Bank of South Sudan, **Account Name:** Ministry of Finance and planning – Block A/C. **Account No.:** 00269112001002, **Currency:** SSP.

Kindly furnish me with the transfer report within three days from the date of transfer and very transfer must have description showing that money has been transferred from NRA Block Account.

Please accept the assurance of my highest consideration.

Hon. Erjok Büften Geu  
Acting Commissioner General



**Authorisation of Transfer of National Revenue Authority collected funds, 8 November 2019**

Subject: Authorization of Transfer of Revenue to the Central Bank.

The Office of the Commissioner General presents its compliments and would like to authorize the transfer of the revenues received into the National Revenue Authority Block Account Number: **0200000172935 USD** on behalf of the Government for the month of October 2019 to the Bank of South Sudan on or before 8<sup>th</sup> November 2019.

Revenue Analysis Table

Currency	Total Revenue Collected	Net to NRA Operations Account	o.8% Bank Charges	Total Remittance to Central Bank
USD	\$2,429,792.40	\$1,582,742.18	\$19,438.34	\$779,016.03

Please, deduct 0.8% bank charges per the table above.

Remit **USD 1,582,742.18** into the National Revenue Authority Operations Account as Follow:

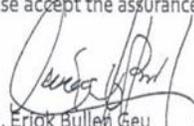
- 1- **Bank Name:** Bank of South Sudan, **Account Name:** National Revenue Authority, **Account Number:** 00269212218157, **Currency:** USD.

Kindly transfer the remaining total amount of **USD 779,016.03** into the government bank account detailed as follow:

- 1- **Bank Name:** Stanbic Bank – Nairobi, Kenya, **Account Name:** Bank of South Sudan **Account No.:** 0100000296613 **Currency:** USD

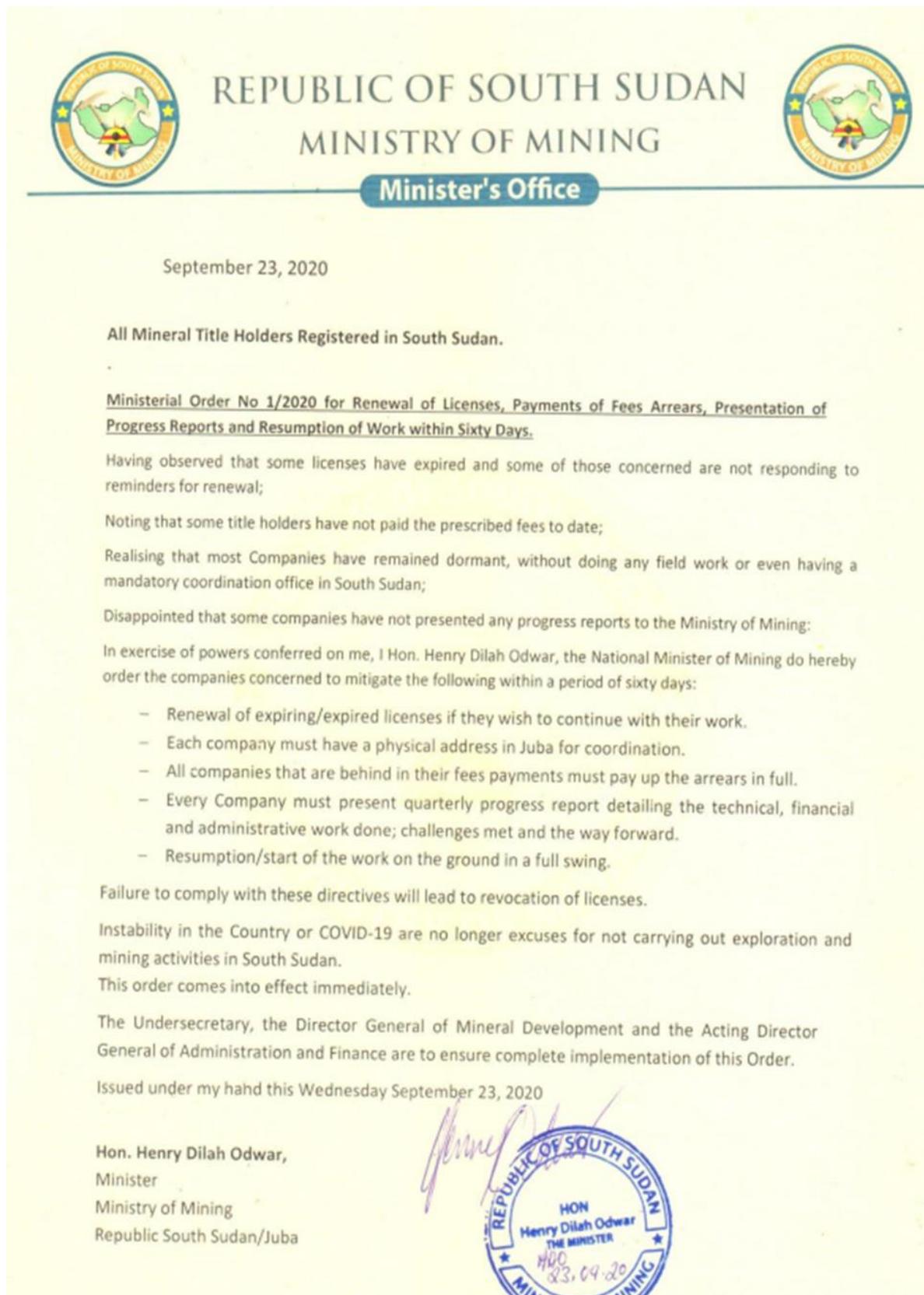
Kindly furnish me with the transfer report within three days from the date of transfer and very transfer must have description showing that money has been transferred from NRA Block Account.

Please accept the assurance of my highest consideration.

  
Hon. Erjok Bulleh Geu  
Acting Commissioner General  
National Revenue Authority



Annex XVI: Ministry of Mining orders





# REPUBLIC OF SOUTH SUDAN MINISTRY OF MINING



September 22, 2020

**Undersecretary's Office**

Date:.....

Ref: To: All Exploration and Mining Companies Registered in South Sudan

Subject: Warning to All Mineral Title Holders in Republic of South Sudan.

Much that we welcome Development Partners in forms mineral and mining investors, we kindly request that all mineral title holders in our Country comply with the relevant laws of the land, otherwise the Hon. Minister may find it inevitable to revoke the licences of the culprits.

- Licences must be renewed in time and a half of the concession is to be given back to the community if the title holder wants to continue with work.
- A full progress report is to be submitted to the Ministry of Mining annually.
- The prescribed fees is to be promptly paid, otherwise interest may be charged on the arrears.
- Any Company may surrender a part or all of its concession at any time it desires but must pay all the arrears of the surface rental fees before it walks away. If not it can be sued in a court of law.
- So far nearly all exploration companies are dormant without even physical addresses in South Sudan. All companies are given a maximum of three months to re-activate their field work; failure to do so implies a lost of interest, therefore, the Hon. Minister may revoke the licences concerned.
- A company wishing to resume its work must first clear the arrears, if any, and inform the Ministry of the exact time of field work resumption for any assistance that the Ministry can render it to enable its work.

Let us all pull together and smoothly march to harvest the vast mineral wealth within our grasp.

  
**Dr. Andu Ezbon Adde,**  
 Undersecretary  
 Ministry of Mining  
 Republic of South Sudan



- Cc
- > Hon. Minister of Mining
  - > DG Geological Survey
  - > Ag. D/G Mineral Development
  - > File

Annex XVII: SSPDF press statement on UPDF incursion



**SOUTH SUDAN PEOPLE'S DEFENSE FORCES**  
**DIRECTORATE OF MEDIA & PRESS**

Press Statement

**OFFICE OF SSPDF SPOKESMAN**

October 29th, 2020

SSPDF Repulsed UPDF's Incursion

On October 27th, 2020, at about 1PM, a mechanized Unit of Ugandan People's Defense Forces made a major incursion into our territory. UPDF armed with heavy artillery pieces and light military trucks mounted with 12.7mm machine guns launched cross border attack on own Defensive Border outpost at Pogee in Magwi County, Eastern Equatoria State. SSPDF Squad sized force heroically fought to protect territorial integrity of our beloved Country. However, that small force was outnumbered, outgunned and was temporarily forced to retreat. A hasty counterattack code named "Operation Restore Territorial Integrity of the Republic of South Sudan" was launched to flush out mechanized Units of UPDF. As things stand, SSPDF had regained full control of Pogee, reinforced and strengthened own defensive postures along the borders with Uganda.

The brief clash resulted in own two dedicated Servicemen getting killed in action while a third was captured. Reliable intelligence reports indicated UPDF had lost two servicemen as well. UPDF is currently in custody of remains of fallen comrades along with their personal assault rifles. Bilpam had established contacts with UPDF leadership on unprovoked incursion and the later had in turn promised to handover remains of fallen soldiers along with their guns as well as the serviceman taken as PoW. Handingover ceremony is expected to take place in the next few days.

SSPDF its reiterates commitment to maintenance of cordial relations with UPDF but was saddened by chameleonic behaviors of that army from supposedly sisterly country.

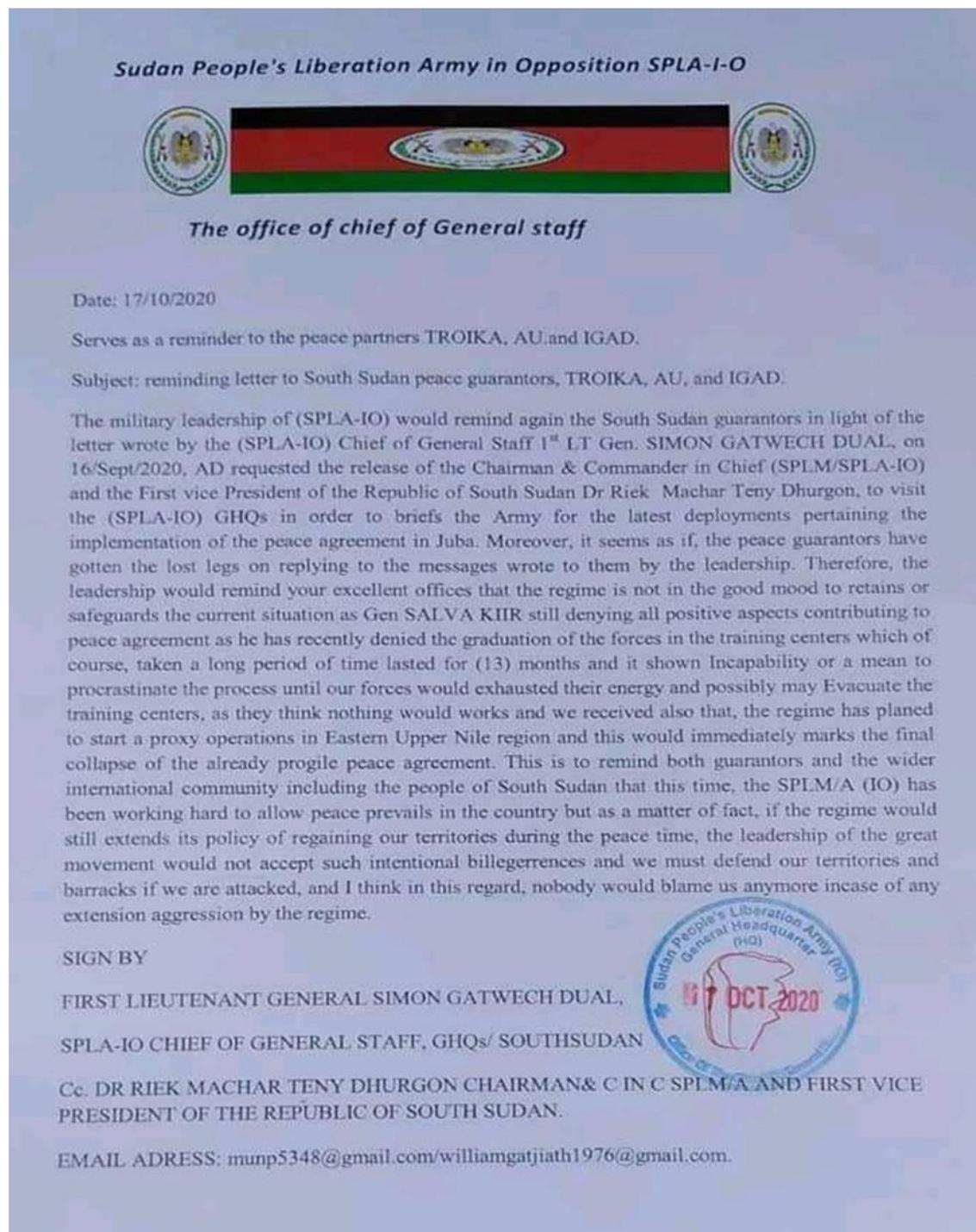
Regards,

*Lul Ruai Koang*

**Maj. Gen. "psc" (Eth) Lul Ruai Koang,**  
Director of Media & Press and SSPDF Spokesman,  
SSPDF GHQs-Bilpam.



## Annex XVIII: Second letter from SPLA-IO First Lieutenant General Dual related to First Vice-President



**Annex XIX: Consolidated list of recommendations of the Panel of Experts on South Sudan**

- 1) The Panel recommends the Committee call on the Government and the AU to confirm whether the memorandum of understanding has been signed and to publish the Hybrid Court's statute and a detailed plan of action to implement article 5.3 of the peace agreement. At a minimum, a plan of action should include details on the location of the Court, procedures to appoint judges and a timeline for implementation.
- 2) The Panel recommends the Security Council request an independent evaluation of the Government's management of its stockpile.
- 3) The Panel recommends the Government of South Sudan urgently issue orders to all security forces, regardless of affiliation, to adhere strictly to international humanitarian law.
- 4) The Panel recommends that the Committee impose targeted sanctions on military leaders who have obstructed activities of international peacekeeping and diplomatic missions, as well as the delivery and distribution of humanitarian aid, pursuant to paragraph 15(g) of resolution 2521 (2020).
- 5) The Panel recommends that the Security Council update the UNMISS mandate to report on areas of insecurity and investigate incidents of violence against civilians connected to the illicit exploitation and trade of gold, timber and other natural resources.
- 6) The Panel recommends that the Committee receive a briefing from South Sudan's PFM Committee on the measures the Government has taken to address financial governance reforms, implement Chapter 4 of the peace agreement, and review PFM legislation, such as the Public Financial Management and Accountability Act (2011) and National Revenue Authority Act (2016).
- 7) The Panel recommends the Security Council maintain the arms embargo on South Sudan and take measures to improve its implementation.
- 8) The Panel recommends the Security Council amend the language in paragraphs 5 and 6 of resolution 2428 (2018) to authorize the Ceasefire and Transitional Security Arrangements Monitoring and Verification Mechanism to inspect cargoes entering South Sudan that have received an exemption from the Committee and verify the end user.
- 9) The Panel recommends the Committee remind Member States neighbouring South Sudan to inspect cargo bound for South Sudan in accordance with paragraph 8 of resolution 2521 (2020), and to report these inspections to the Committee.